

COMPAGNIE INDUSTRIELLE
ET
FINANCIERE D'ENTREPRISES

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 6 600 000 Euros
RCS PARIS B 855 800 413 000 53
Code APE 741 J
Siège Social : 59, rue La Boétie - 75008 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 23 JUIN 2006

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 6 600 000 Euros

Siège social : 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS

RCS PARIS B 855 800 413 000 53 – Code APE : 741 J

SOMMAIRE

N° Page

- 2 ➤ Renseignements concernant la Société
- 3 ➤ Evolution du Capital au cours des cinq derniers exercices
- 4 ➤ Organigramme du Groupe
- 5 ➤ Chiffres clés consolidés

- 6 ➤ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 14 ➤ Liste des mandats des Administrateurs
- 15 ➤ Descriptif du programme de rachat d'actions
- 17 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur le projet de réduction de capital après rachat d'actions

- 18 ➤ Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne
- 21 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président

- 22 ➤ Comptes sociaux 2005 de SA CIFE
- 24 ➤ Annexe aux comptes sociaux
- 29 ➤ Tableau des filiales et participations
- 30 ➤ Résultats des cinq derniers exercices
- 31 ➤ Inventaire des valeurs mobilières
- 32 ➤ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 34 ➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

- 36 ➤ Comptes consolidés 2005 du Groupe CIFE
- 39 ➤ Annexe aux comptes consolidés
- 52 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- 53 ➤ Texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

IDENTITE

Dénomination sociale :
Compagnie Industrielle et Financière
d'Entreprises – CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil
d'Administration

Siège Social : 59, Rue La Boétie
75008 PARIS

Registre du Commerce & des Sociétés :
855 800 413 – RCS PARIS

Code APE : 741 J

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2019,
sauf dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31
Décembre

Capital et caractéristiques (au 31 Décembre
2005) : Le capital est de 6 600 000 €. Il est
divisé en 330 000 actions d'une valeur nominale
de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et
portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre
cession. Elles peuvent être nominatives ou au
porteur au choix de l'actionnaire.

TITRE

ISIN : FR 00000 66 219
Place de cotation : EURONEXT PARIS
Marché : EUROLIST C

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration :
Daniel TARDY

Membres du Conseil d'Administration :
Philippe GIFFARD
Bernard THERET
Olivier TARDY
Jean BRUDER
SAS ALFRED DE MUSSET : représentant
permanent Nicole DURIEUX

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil
d'Administration

DIRECTION

Daniel TARDY, Président Directeur Général
Bernard THERET, Directeur Général Délégué
Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

CONTROLE

Commissaires aux Comptes titulaires :

EXCO ATLANTIQUE
46 bis, Rue des Hauts-Pavés – 44000 NANTES
Monsieur Jacques DELPECH
52, Rue Jacques – Yves Cousteau
85000 LA ROCHE SUR YON
Nommé le 22 Juin 2001 pour 6 exercices

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Pierre JOUIS (sous réserve de
l'approbation par l'Assemblée Générale du 23 Juin
2006)
46 bis, Rue des Hauts-Pavés – 44000 NANTES
Monsieur Philippe GAY
52, Rue Jacques – Yves Cousteau
85000 LA ROCHE SUR YON
Nommé le 22 Juin 2001 pour 6 exercices

EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	353 700	353 700	353 700	353 700	330 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice : - par division du nominal du titre par deux - par augmentation de capital - par levée d'options de souscription d'actions					
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : - par réduction de capital social	-	-	-	23 700	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	353 700	353 700	353 700	330 000	330 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	7 074 000	7 074 000	7 074 000	6 600 000	6 600 000

REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2005

	% du capital	% droit de vote
SAS Alfred de Musset	46,14	46,49
M. Daniel TARDY	3,62	3,65
Hiorts Finance	8,36	8,43
M. Gérard TARDY	8,22	8,28
Autodétention	0,76	
Public	32,90	33,15
TOTAL	100,00	100,00

L'actionnariat salarié au 31 décembre 2005 est nul.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

AUTO DETENTION

Auto détention	
% de capital autodétenteur	
- au 01/01/2005	0,76 %
- au 31/12/2005	0,76 %
Nbre titres en portefeuille	2 501
Valeur du portefeuille	164 324 €
Valeur marché 31/12/2005	473 439 €

PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 20 Décembre 2004 entre les actionnaires de la SAS Alfred de Musset dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3 %, 50 %, 2/3 %, 90 %, 95 % du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

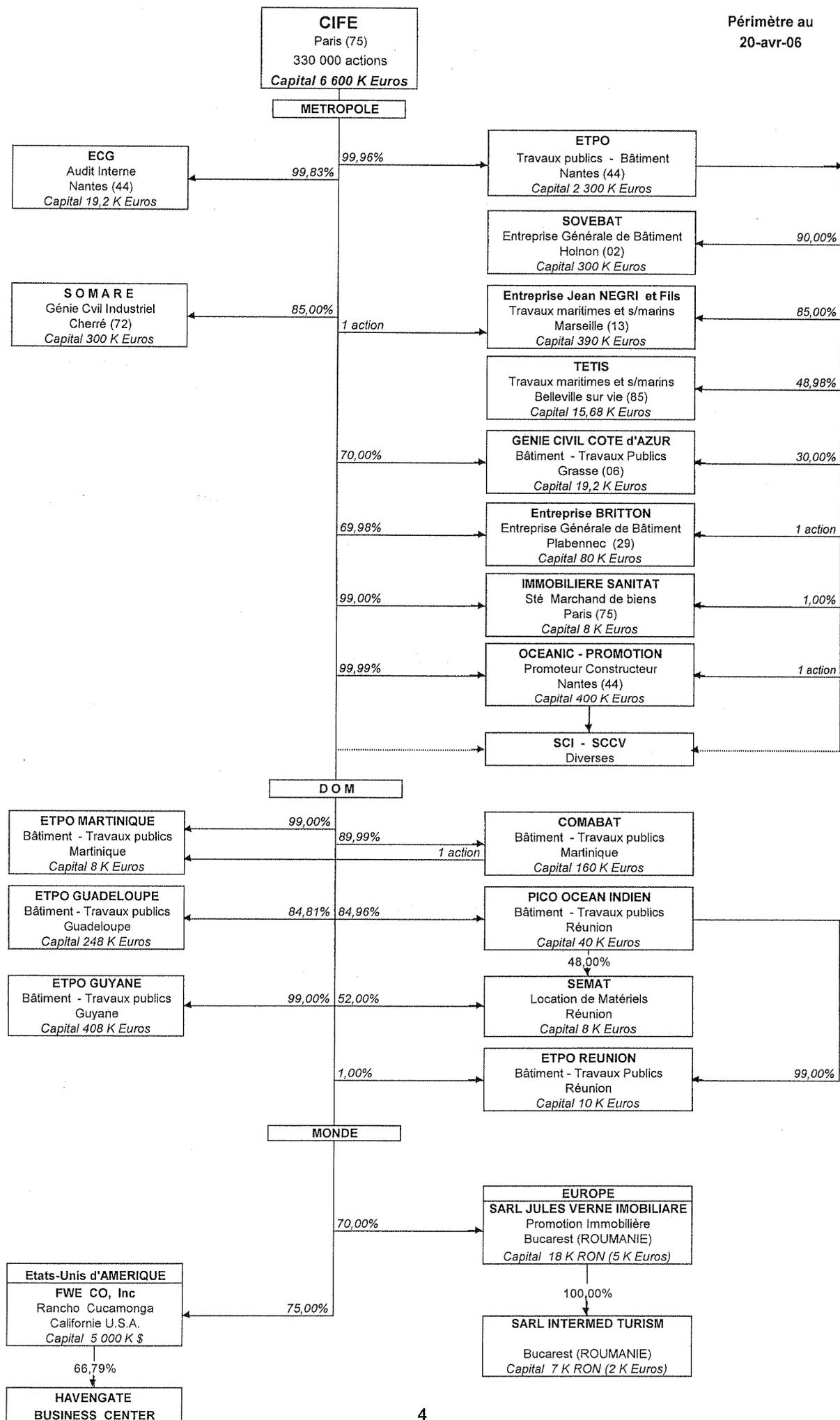
PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 24 Juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la société dans les conditions et limites définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce afin de :

- attribuer des options prévues à l'article L.225-179 du Code de Commerce ou encore d'opérations d'actionnariat salarié,
- conserver ces actions, les céder ou les transférer, les remettre à titre d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de leur annulation.

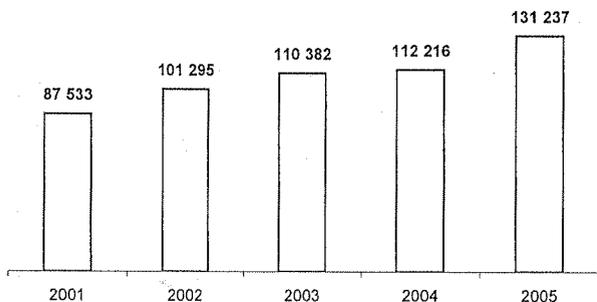
Une nouvelle autorisation, conforme aux dispositions du règlement européen du 22 Décembre 2003 concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, sera sollicitée à l'assemblée générale annuelle.

La loi n° 2005-842 du 26 Juillet 2005, pour la confiance et la modernisation de l'économie a supprimé le visa de la note d'information sur les programmes de rachat d'actions. L'information du public se fait par un document devant être publié avant la mise en œuvre de tout programme de rachats d'actions.

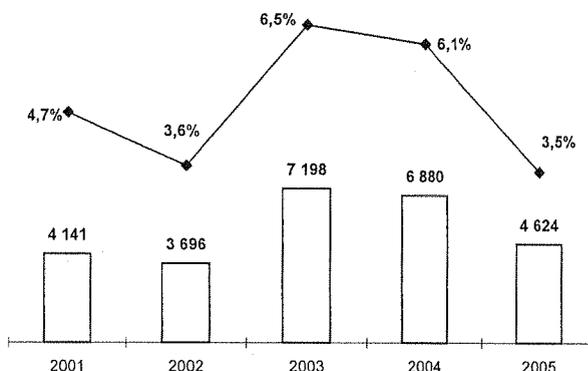


Données établies aux normes IFRS à compter de 2004

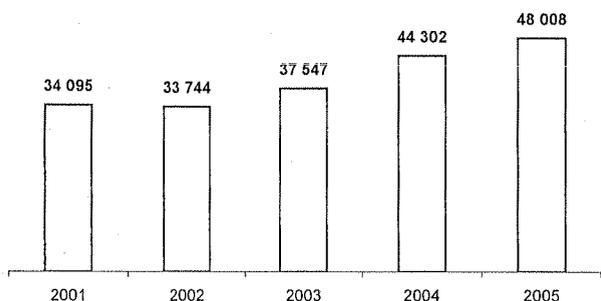
Chiffre d'affaires (En KE)



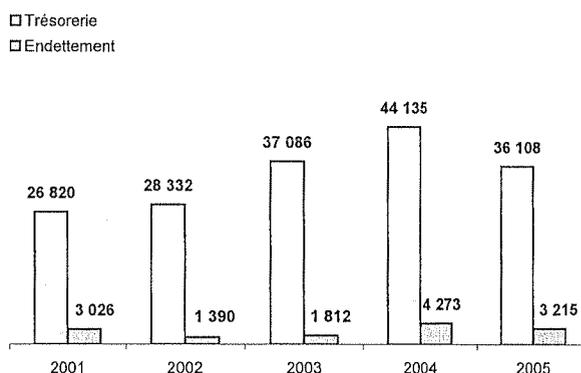
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



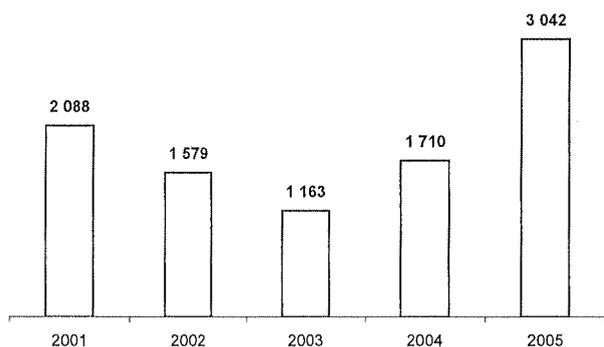
Capitaux Propres (yc Intérêts Minoritaires) (En KE)



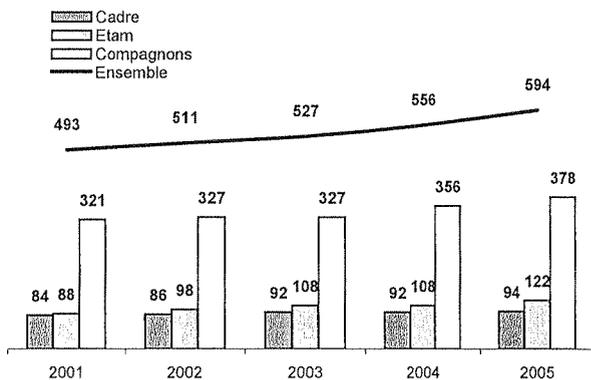
Trésorerie et endettement (en KE)



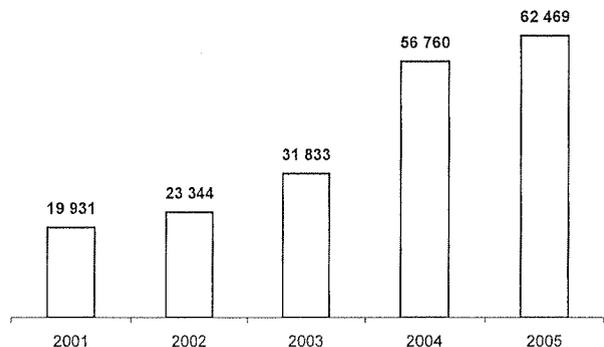
Investissements (en KE)



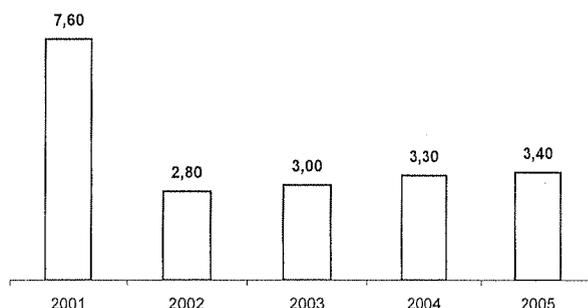
Evolution des Effectifs



Capitalisation Boursière (En KE)



Dividende versé au titre de l'exercice (En Euro)



Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2005, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2005, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous prononcer enfin sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos commissaires aux comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

1 – Environnement économique et conjoncturel

En 2005, l'activité bâtiment et travaux publics en France, avec **142 milliards d'euros**, a connu une nouvelle croissance de l'ordre de 4,5 % par rapport à l'année précédente. Après correction du nombre de jours ouvrables et des évolutions de prix, cette croissance en volume, de l'ordre de 2,2 %, est demeurée supérieure à celle de l'économie française (1,5 %).

La clientèle sur fonds publics qui représente de l'ordre de 30 % du marché a connu des situations financières diverses en raison des gels de crédits budgétaires de l'Etat intervenus en 2004. Ceux-ci ont pour effet de reporter dans le temps l'exécution de commandes enregistrées, que les entreprises concernées cherchent à compenser par des commandes prises en urgence dans des conditions de prix généralement insuffisantes.

Tel fut le cas de notre Groupe dont l'activité représente un millième du marché du BTP, et qui malgré une augmentation de 17 % de son chiffre d'affaires a vu ses résultats chuter de 29 %.

Si l'année 2006 semble se présenter mieux que la précédente en raison des échéances politiques peu propices à une résorption des déficits publics, il ne faut pas perdre de vue que la remontée éventuelle des taux d'intérêt influençant directement la promotion immobilière, et la réduction indispensable des dépenses de l'Etat risquant d'influencer défavorablement l'investissement en infrastructure, sont pour notre profession porteurs d'incertitudes.

Nous vous parlerons en fin du présent rapport de la stratégie que nous comptons mettre en œuvre dans ce contexte.

2 – Comptes du Groupe

2.1 Faits significatifs

Variation de périmètre

En 2005, par l'intermédiaire de notre filiale **ETPO**, le Groupe a fait l'acquisition de la **SAS SOVEBAT**, société de BTP basée à Saint-Quentin (Aisne-02) et employant une cinquantaine de personnes. Cette acquisition a été financée directement sur fonds propres.

Le Groupe s'est implanté également en Roumanie via la création d'une filiale de droit roumain. Cette entité nommée **SARL JULES VERNE IMOBILIARE** est dédiée spécifiquement à la réalisation d'un programme immobilier à Bucarest.

Transition aux Normes IFRS

Les comptes consolidés du Groupe sont désormais établis selon les normes IFRS. Afin d'assurer la comparabilité des comptes de l'exercice 2005 avec les comptes 2004, ces derniers ont été retraités aux normes précitées. Les principaux retraitements sont liés à l'adoption des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages du personnel : Comptabilisation d'une provision pour engagements de retraites et médailles du travail,
- IAS 17 – Contrats de location financière : Retraitement du matériel en location financement comme si le Groupe en était propriétaire,
- IAS 16 – Immobilisations corporelles : Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations conformément à leur durée d'utilisation et adoption de la méthodologie par composants,
- IAS 11 – Contrats de construction : Retraitement si besoin des affaires significatives selon la méthode de l'avancement sur les coûts et retraitement à l'avancement de la comptabilisation des opérations immobilières portées par les SCI.

Les impacts en résultats ne sont pas significatifs puisqu'ils représentent une majoration de **126 K€** de résultat net au titre de 2004, soit un écart de 1 % par rapport au résultat net publié en normes françaises.

En revanche, le retraitement de la norme IAS 11 conduit à majorer le chiffre d'affaires 2004 de 6,5%.

Les impacts en capitaux propres représentent une majoration de 5,71 % à l'ouverture de l'exercice 2004 et une majoration de 5,29 % à la clôture de l'exercice 2004.

L'intégralité de la transition des comptes consolidés du 01 janvier 2004 et 31 décembre 2004 aux normes IFRS est présentée dans l'annexe des comptes consolidés (cf. § V).

2.2 Comptes consolidés

Activité consolidée

L'activité du Groupe générée par la CIFE et ses filiales est demeurée centrée sur ses métiers de base : travaux publics, bâtiment, promotion immobilière. La location de matériel de travaux publics est demeurée marginale tandis que l'activité de promotion immobilière a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent.

L'application des normes IFRS imposant le retraitement des chiffres d'affaires sur sociétés civiles immobilières de construction a entraîné pour les comptes de notre Groupe une substantielle augmentation de ce poste passé en 2004 de **1 808 K€** selon les normes françaises à **7 668 K€** selon les normes IFRS. Ce chiffre représentait 6,83 % de l'activité totale du Groupe ainsi retraitée.

En 2005, avec **22 438 K€**, l'activité immobilière représente 17,10 % du total de l'activité du Groupe. Elle contribue pour les deux tiers à l'augmentation du chiffres d'affaires du Groupe passé de **112** à **131 millions d'euros** dont **6 millions** en provenance des nouvelles acquisitions (principalement **SAS SOVEBAT**).

L'activité du BTP en France métropolitaine en baisse de 2,67 % a été compensée par l'activité outre mer.

Résultat consolidé

Comme nous vous l'avions laissé entendre lors de notre dernière assemblée générale, les résultats de 2005 marquent une nette régression par rapport à 2004 sous l'influence de quatre facteurs :

- Une baisse de l'activité métropolitaine liée au gel de crédits d'état ayant fortement impacté l'activité de notre filiale **ETPO**,
- La baisse de prix de vente donc de marge consentie pour remplacer au moins en partie l'activité retardée par les gels de crédit,
- Une amende de **770 K€** non déductible fiscalement, infligée par le Conseil de la Concurrence à notre filiale **ETPO**, et dont la contestation en cours devant la Cour de Cassation n'a pas permis de surseoir au paiement,
- Les résultats négatifs de notre nouvelle filiale **SOVEBAT** dont le management a été changé.

Le résultat net consolidé du Groupe selon les normes IFRS s'établit à **5 226 K€** en 2005 contre **7 351 K€** en 2004, après une charge d'impôts de **2 651 K€** (contre **4 060 K€** en 2004). Dans ce total, la part du Groupe est de **4 624 K€** contre **6 880 K€** l'année précédente soit une baisse de 33 %.

Structure Financière

Les investissements, dont la quasi-totalité a été entièrement autofinancée, se sont élevés en 2005 à **3 042 K€** contre **1 710 K€** en 2004 selon la répartition suivante :

- Investissements incorporels	39 K€ contre	30 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	2 816 K€ contre	1 644 K€
- Immobilisations financières	187 K€ contre	36 K€

Les cessions d'immobilisations ont dégagé un résultat brut de **198 K€** contre **875 K€** l'année précédente.

Le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur montant historique. La plus value latente sur ce type de biens est estimée à fin décembre à **3 470 K€** avant application de la fiscalité.

La provision non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **754 K€** contre **767 K€** en 2004, soit en baisse de 41 %.

Les provisions courantes sont en diminution nette de **908 K€**. Cette variation est liée à des contentieux ou litiges levés en cours d'exercice. Les provisions courantes s'élèvent à fin décembre à **3 513 K€**.

Les dettes financières, d'un montant total de **3 215 K€** sont en diminution nette de **1 058 K€**, soit 25,8 %. L'endettement est composé pour 39,4% de dettes (y compris concours bancaires courants) vis-à-vis d'établissements bancaires et pour 31,4 % de dettes financières liées aux contrats de location financement. Le solde résulte essentiellement du solde d'un prêt consenti à notre filiale américaine par notre associé à 25 % dans cette affaire.

La part à moins d'un an de l'endettement représente 67,4% de l'endettement total.

Le cash flow consolidé (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) s'élève en 2005 à **6 108 K€** contre **10 327 K€** en 2004.

La trésorerie nette du Groupe est en retrait de 17 % à **35 410 K€**. Cette dégradation est liée à la dégradation du besoin en fonds de roulement et notamment au mauvais recouvrement de créances clients. La trésorerie nette représente près de 74 % du montant des capitaux propres contre 96 % l'année précédente.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de fonds propres, incluant les intérêts minoritaires, en progression de **3 706 K€**, soit + 8,36 %. Le ratio endettement/fonds propres est de 6,69 % contre 9,64 % en 2004.

Gestion des risques

Le montant de l'endettement bancaire à taux variable est **263 K€** soit 8,1 % de l'endettement total du Groupe. Aussi, le Groupe n'est pas soumis au risque de hausse des taux.

La trésorerie du Groupe est placée sur des produits monétaires Euros qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. De plus, 80,7% de l'encours de placement au 31 décembre 2005 est géré de manière centralisée au niveau de la société mère.

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord représentant moins de 15 % du total des actifs du Groupe, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque la quasi-intégralité de ses échanges est facturée dans la zone Euro.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (acier notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

Enfin, de part sa typologie de marché, le Groupe ne considère pas être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous traitants et ni de clients.

2.3 Activité et résultat des filiales et participations (Données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

Le volume d'activité de production de votre principale filiale **SA ETPO** a diminué de 11 %, passant de **61,1 millions d'€uros** en 2004 à **54,5 millions d'€uros** en 2005. Pour information, le carnet de commandes d'**ETPO** au 1^{er} Avril 2006 est en progression de 30 % sur un an du fait de déblocage de commandes sur les marchés publics. Il représente plus d'une année du chiffre d'affaires.

Dans les DOM, l'activité répartie entre vos filiales **ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO Guyane, COMABAT, PICO Océan Indien, ETPO Réunion** et **SEMAT** a été soutenue. Elle représente un chiffre d'affaires de **31,6 millions d'euros** contre **22,2 millions** l'année précédente.

Les autres filiales métropolitaines : **SOMARÉ, BRITTON, NEGRI** et **SOVEBAT** ont généré un chiffre d'affaires de **26,41 millions d'euros** contre **18,7 millions d'euros** soit une augmentation en volume de **7,7 millions d'euros** à laquelle la nouvelle filiale **SOVEBAT** a contribué pour **6,5 millions d'euros**.

Activités Immobilières

En France

La filiale **OCEANIC** a dégagé un profit de **139 K€** contre **39 K€** l'année précédente.

La filiale **IMMOBILIERE SANITAT** n'a pas eu d'activité.

En 2004, la **CIFE** a pris une participation de 50 % dans le capital de la **SCCV DE GAULLE** qui construit un immeuble de prestige à La Baule. En 2005, le déroulement des opérations est conforme aux prévisions et l'Assemblée Générale Ordinaire de la **SCCV** du 5 Avril 2006 a confirmé l'état des ventes satisfaisant.

Aux Etats-Unis

Notre filiale **FWE** (dont nous détenons 75 % du capital) a signé la vente de la réserve foncière de 5 hectares qu'elle détenait depuis près de vingt ans dans la région de Los Angeles et sur laquelle avait été étudié un projet immobilier abandonné en 1990.

La vente sur une base de **7 millions de dollars** dont **5,7 millions** sont déjà encaissés est garantie par une hypothèque sur une partie du terrain pour le solde. Elle permettra de couvrir les frais antérieurs de cette opération et de rembourser le prêt de **4 millions de dollars** consenti par ses actionnaires à **FWE** qui reste propriétaire des deux tiers d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking.

2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Changement de méthodes comptables

Conformément au règlement CRC 2002-10, les dotations aux amortissements de l'exercice ont été calculées pour la première fois en 2005 sur la durée réelle d'utilisation de chacun des biens immobilisés. Antérieurement, elles étaient calculées sur la durée d'usage admise par l'administration fiscale. Cette méthode a été appliquée de façon rétrospective pour tous les biens présents au 1er janvier 2005, en fonction de la durée probable d'utilisation future de ces biens à compter de cette date.

Les écarts d'un montant total de **95 K€** entre les amortissements antérieurs constatés au 1er janvier 2005 et ceux résultant de l'application de la nouvelle méthode ont été comptabilisés d'une part, en augmentation des capitaux propres au compte de provisions réglementées (amortissements dérogatoires) pour un montant de **106 K€** et d'autre part, en diminution des capitaux propres par impact en report à nouveau pour **12 K€**.

L'application du CRC 2002-10 n'a pas conduit à d'autres changements significatifs sur les comptes d'actif.

Activité et résultat

Le chiffre d'affaires de la société mère **SA CIFE** est de **941 K€** contre **893 K€** en 2004. Il est principalement composé de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un bénéfice net en 2005 de **4 446 K€** contre **10 089 K€** en 2004. La variation de résultat provient principalement de la baisse des dividendes reçus en 2005 par les participations de la **CIFE**. Les dividendes reçus s'élèvent à **3 546 K€** contre **9 516 K€** en 2004.

Le résultat net représente 11,47 % des capitaux propres.

La situation nette s'est appréciée de **3 468 K€** de par une mise en réserve significative du résultat 2004 et une distribution de dividendes en ligne avec les exercices précédents.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) s'élève à **3 936 K€**. En revanche, la trésorerie a augmenté seulement de **390 K€** du fait principalement des financements accordés aux filiales opérationnelles. La trésorerie d'un montant de **25 487 K€** représente 66 % du montant des capitaux propres.

La société ne présente aucun endettement vis-à-vis des établissements de crédit.

La situation financière au 31 Décembre 2005 est totalement saine puisque l'actif disponible couvre très largement le passif exigible de la société avec un solde positif de **29 187 K€** contre **26 073 K€** en 2004.

Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés

La **SA CIFE** n'a pas au cours de l'exercice 2005 procédé à telles opérations.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE** et de la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**. En l'absence d'activité sur la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**, cette intégration fiscale n'a pas de caractère significatif.

Capital et autocontrôle

Le capital social de la **CIFE** s'établit à 6 600 000 € répartis en 330 000 actions de 20 € chacune.

La société détient au 31 Décembre 2005, 2 501 actions **CIFE**, soit 0,76 % du capital pour un montant en portefeuille de **164 K€** correspondant à une valorisation de **473 K€** à la même date.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Les dispositions du nouvel article L225-100-3 du Code de Commerce, issues de l'article 6 de la loi n°2006-387 du 31 mars 2006, disposent que le rapport de gestion doit exposer, et, le cas échéant, expliquer la présence de certains éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pour satisfaire à cette obligation, nous présentons les informations sur le capital et l'actionnariat en page 3 du présent rapport financier.

Informations boursières

Le cours de bourse a progressé de 10,06 % en 2005 (+ 91,11 % en 2004). Le cours était de **189,30 €** au 31 Décembre 2005 représentant une valorisation boursière de **62,46 millions d'euros**.

Le nombre de titres échangés dans l'exercice est de 15 514 titres, soit 4,70 % du capital au cours moyen de **180,25 €**.

En 2005, le cours le plus haut s'est établi à **203,00 €** contre **162,00 €** pour le cours le plus bas.

2.5 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs

Entre la date de clôture de l'exercice et le 30 Avril 2006, le Groupe n'a pas connu d'évènements significatifs.

2.6 Perspectives 2006

Le carnet de commandes et la structure du Groupe laissent espérer une activité satisfaisante en 2006 avec des résultats en amélioration par rapport à ceux de 2005.

Le carnet de commandes au 1^{er} Avril 2006 en progression de 16 % par rapport à celui du 1^{er} Avril 2005 représente près de onze mois d'activité.

Nous continuerons de poursuivre la stratégie mise en œuvre en recherchant une plus grande diversification de nos risques techniques et géographiques. Nous poursuivrons le renforcement de nos fonds propres pour accéder le moment venu à des partenariats publics privés (PPP) qui constitueront sans doute une proportion croissante des opérations de construction.

2.7 Informations sociales

Les effectifs du Groupe au 31 Décembre 2005 se répartissent de la manière suivante :

	2005	2005 (en %)	2004	2004 (en %)
- COMPAGNONS	378	63,63	356	64,02
- ETAM	122	20,54	108	19,42
- CADRES	94	15,83	92	16,56
TOTAL	594 ⁽¹⁾	100,00	556	100,00

(1) dont 48 collaborateurs issus de l'entrée dans le périmètre de la **SAS SOVEBAT**

83% des effectifs sont rattachés aux filiales Métropole contre 17% pour les filiales DOM.

Les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, les participations et intéressements, s'élèvent à **23 687 K€** contre **22 287 K€**, soit une augmentation de 6,28 %.

En annulant l'impact de l'acquisition de **SAS SOVEBAT**, les charges de personnel seraient stables d'un exercice à l'autre.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes est égal à 39,17 %.

Les charges de personnel intègrent les participations et intéressements des sociétés **ETPO** et **BRITTON** pour un montant de **283 K€**.

Enfin, elles représentent 18,0 % du chiffre d'affaires contre 19,8 % en 2004.

2.8 Informations en matière de recherche et de développement

Au titre de l'exercice 2005, le Groupe n'a pas engagé de dépenses et d'investissement au titre de la recherche et développement.

2.9 Informations environnementales

Après avoir été parmi les premières entreprises de construction à obtenir la certification ISO 9001 sur l'ensemble de ses sites et de ses activités, notre filiale **ETPO** s'est vue reconduire en 2005 les certifications ISO 14001 pour son attachement au respect de l'environnement et ISO 9001 pour son management de la qualité.

En 2005, **ETPO** a également obtenu la qualification EDF Nucléaire CAS 1 permettant à l'entreprise de réaliser des travaux sur les sites de centrales nucléaires.

2.10 Informations relatives aux Mandataires Sociaux

La liste des fonctions et mandats des administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Pour 2005, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux six membres du conseil d'administration de **CIFE** s'élève à **552 K€** dont **125 K€** versés par la société mère et **427 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent pour **540 K€** de salaires bruts et pour **12 K€** de jetons de présence. La société n'a accordé aucun avantage particulier aux mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2005, aucun des mandataires sociaux de la compagnie n'a procédé à des opérations d'achat ou de vente d'actions de la **CIFE**.

2.11 Affectation du résultat de SA CIFE

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à **4 446 197,58 €** auquel il convient d'ajouter **3 007 482,53 €** de report à nouveau antérieur, soit un total de **7 453 680,11 €** que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

- Affectation aux réserves facultatives	3 000 000,00 €
- Distribution aux actionnaires d'un dividende de 3,40 € par action, soit	1 122 000,00 €
- Le solde au poste « Report à nouveau » pour	3 331 680,11 €

Au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte de « Report à nouveau ».

L'intégralité du montant ainsi distribué aux personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Il est rappelé que les distributions de dividendes des trois derniers exercices ont été les suivantes :

	2002	2003	2004
- Nombre d'actions	353 700	353 700	330 000
- Dividende net	2,80	3,00	3,30
- Avoir fiscal	1,40	1,50	-
- Dividende global	4,20	4,50	3,30

2.12 Jetons de présence

Il vous est proposé de fixer à **3 199 €** le montant total des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice 2006. Ce montant correspond au maximum déductible fiscalement par la législation dans notre compagnie.

2.13 Mandats des dirigeants et des commissaires aux comptes

Administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** venant à expiration avec la présente assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices.

Commissaire aux comptes suppléant

En raison de la démission actée au conseil d'administration de **CIFE** du 20 avril 2006 de Monsieur **Jean GRAVIER**, commissaire aux comptes titulaire, nous vous proposons de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, Monsieur **Pierre JOUIS**, demeurant 46 bis, Rue des Hauts-Pavés à NANTES, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La Société **EXCO ATLANTIQUE**, précédemment commissaire aux comptes suppléant, est appelée à exercer les fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

2.14 Achat par la société de ses actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 Juin 2005 au conseil d'administration de procéder à des achats en bourse d'actions de la société, dans les conditions et limites définies par les articles L.225 - 212 et suivants du Code de Commerce et conformément au règlement n° 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 Décembre 2003. Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire dans le cadre de la neuvième résolution présentée à l'assemblée générale,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise.

L'autorisation d'acquisition est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptible d'être racheté ne pourra excéder 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats (soit 30 499 actions pour 2 501 actions détenues à ce jour),
- le prix d'achat maximal par action est fixé à **210 €**,
- le montant total hors frais des acquisitions ne pourra pas dépasser **6 404 790 €**.

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions, la **SA CIFE** n'a procédé à aucune opération.

2.15 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10% du capital social au jour où le conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation est valable pendant 18 mois.

Le Conseil d'Administration

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY Né le 17 Février 1934 Date Entrée au CA CIFE: 18 Juin 1971 Date Échéance du mandat : Juin 2009	SA CIFE	Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
	SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
	SAS Château des Deux Rives	Administrateur
	SCA Ouest Entreprises	Membre du Conseil de Surveillance
	SCI Alindez	Gérant
	SCI Carrières Saint Herblain	Gérant
	FWE Co, inc	Président
	FWE Fund Co, inc	Président
	SMABTP	Administrateur
	SMAVIE BTP	Administrateur
	Monsieur Bernard THERET Né le 25 Septembre 1949 Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989 Date Échéance du mandat : Juin 2007	SA CIFE
SA ETPO		Président du Conseil d'Administration - Directeur Général
SA NEGRI		Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
SAS OCEANIC PROMOTION		Président
SAS PICO OI		Président
SAS BRITTON		Président
SAS SOMARE		Président
SAS SOVEBAT		Président
SARL J. VERNE IMOBILIARE		Administrateur
SARL GCCA		Co-Gérant
SARL SEMAT		Co-Gérant
SARL ETPO MARTINIQUE		Gérant
SARL ETPO REUNION		Gérant
SCCV des SABLONS		Représentant permanent de la SA ETPO
SCCV DE GAULLE	Représentant permanent de la SA CIFE	
Monsieur Jean BRUDER Né le 01 Septembre 1960 Date Entrée au CA CIFE: 16 Janvier 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2010	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Directeur Général Délégué
	SA NEGRI	Président du Conseil d'Administration
	SARL IMMOBILIERE SANITAT	Gérant
	SARL ECG	Gérant
	SCI Chantenay	Gérant
	SCI de la Verdure	Co-Gérant
	SCI Eden Park	Liquidateur
	SCI 199 Avenue du Général Leclerc	Liquidateur
	SCI 82, avenue Victor Hugo	Liquidateur
	SCI 391, avenue du Général Leclerc	Liquidateur
	Monsieur Philippe GIFFARD Né le 27 Mars 1924 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1960 Date Échéance du mandat : Juin 2009	SA CIFE
SA BOLLORE		Administrateur
SA SODERO PARTICIPATIONS		Vice-Président du Conseil d'Administration
Monsieur Olivier TARDY Né le 29 Juillet 1960 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994 Date Échéance du mandat : Juin 2006 Renouvellement du mandat soumis à l'AG du 23 juin 2006	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Administrateur
Madame Nicole DURIEUX Née le 22 Novembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 08 Avril 2002	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
	SA Garage de la Trinité	Administrateur
SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS PARIS Date Entrée au CA CIFE: 24 juin 2005 en remplacement d'INGEBAT, démissionnaire Date Échéance du mandat : Juin 2010	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Nicole DURIEUX
	SA ETPO	Administrateur, Représentée par Monsieur Daniel TARDY

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
SOU MIS AUX ACTIONNAIRES A L' OCCASION DE L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 JUIN 2006**

Etabli en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 Juin 2006.

I - INTRODUCTION

CIFE est un groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la société anonyme **CIFE** contrôlant directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et dans la promotion immobilière.

Le Groupe **CIFE** a réalisé, en 2005, un chiffre d'affaires consolidé (aux normes IFRS) de **131 237 K€** et emploie aujourd'hui 594 collaborateurs.

A la date du 24 Avril 2006, le capital de la société est composé de 330 000 actions (code ISIN : FR0000066219), cotées au marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C).

La société ne dispose pas à ce jour de contrat de liquidité.

II – OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES

La société **CIFE SA** entend pouvoir faire usage des possibilités d'intervention sur ses propres actions avec pour objectifs classés par ordre de priorité :

- l'annulation à des fins d'optimisation du résultat par action en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- l'attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- la participation aux résultats de l'entreprise.

III – CADRE JURIDIQUE – DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPELEE A AUTORISER LE PROGRAMME

Ce programme s'inscrit dans le cadre législatif créé par la Loi n° 98-546 du 2 Juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 Décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 Janvier 2003 dite directive « Abus de Marché » concernant les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, entré en vigueur le 13 Octobre 2004.

Dans le cadre de la cinquième résolution, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 23 Juin 2006 d'autoriser la mise en œuvre de ce programme de rachat d'actions.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.241-2 du Règlement Générale de l'AMF, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L.212-13 du Règlement Général de l'AMF, notamment par mise à disposition au siège de la société **CIFE**, 59, Rue La Boétie – 75008 PARIS et mise en ligne sur le site de l'AMF.

IV – REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DE CAPITAL DETENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

A la date du 24 Avril 2006, la société détient 2 501 actions propres, soit 0,76 % du capital. Ces 2 501 actions sont réparties comme suit, par objectif prioritaire :

- 2 501 actions pour annulation.

V – ELEMENTS FINANCIERS DU PROGRAMME

Part maximum du capital de la société et nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées : compte tenu du fait que la société détient directement et indirectement 2 501 de ses propres actions, correspondant à 0,76 % du capital à ce jour, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 30 499 actions, soit 9,24 % du capital à ce jour, étant précisé que cette possibilité de rachat pourra être augmentée dans la limite de 10 % du capital dans la mesure où la société aurait procédé, à la date de l'assemblée générale, à la cession des actions auto détenues directement ou indirectement le 23 Juin 2006.

Prix maximum d'achat : **210 €uros**, étant précisé que ce prix pourrait être ajusté en cas d'attribution d'actions gratuites, de division de la valeur nominale ou de regroupement d'actions.

L'investissement théorique maximum hors frais, sur la base des 30 499 actions et du prix maximum d'achat de **210 €uros** par action, est de **6 404 790 €uros** dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale. Etant rappelé que l'article L225-210 du Code de Commerce prévoit que la société doit disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur des actions qu'elle possède. Il est précisé à titre indicatif que les réserves libres dont disposait la société **CIFE SA** s'élevaient à **26 007 482 €uros** au 31 Décembre 2005 et que la société disposait d'une trésorerie de **25 474 000 €uros** à la même date.

Durée et calendrier du programme : dix huit mois à compter de l'approbation de la cinquième résolution présentée à l'assemblée générale mixte du 23 Juin 2006, soit au plus tard jusqu'au 23 Décembre 2007. En vertu de l'article 225-209 du Code de Commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10 % sur une période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte du 23 Juin 2006.

VII – BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME DE RACHAT

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société **CIFE SA** réunie le 24 Juin 2005 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, soit jusqu'au 24 Décembre 2006.

Déclaration par CIFE SA des opérations réalisées sur ses propres titres Du 25 Juin 2005 au 24 Avril 2006

- Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 24 Avril 2006	0,76 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	23 700
- Nombre de titres détenus en portefeuille au 24 Avril 2006	2 501
- Valeur comptable du portefeuille au 24 Avril 2006	164 323,92 €
- Valeur de marché du portefeuille au 24 Avril 2006	500 200,00 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt du descriptif du programme			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes A l'achat		Positions ouvertes A la vente	
		Transferts	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
	Annulations					
- Nombre de titres : Contrat de rachat Contrat de liquidité	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen des transactions	-	-				
Montants						

CIFE
Société Anonyme au capital de 6 600 000 €uros
Siège social : 59 Rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C. PARIS B 855 800 413

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LE PROJET DE REDUCTION DE CAPITAL
APRES RACHAT D' ACTIONS**

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2006

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société C.I.F.E. « COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES », et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-209, alinéa 7 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat par votre société, de ses propres actions.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES
Le 1^{er} juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

Membres de la Compagnie de Poitiers et de Rennes

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

Ce rapport est établi en application de l'article L225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 01 Août 2003.

Ce document rend compte:

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration,
- des éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général,
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

La société anonyme **CIFE** contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans les secteurs du bâtiment et travaux publics et dans la promotion immobilière.

1 – CONDITION DE PREPARATION & D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2005, le conseil d'administration de la **CIFE** est composé, de six administrateurs comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**. La liste des mandats et des fonctions des administrateurs est annexée au rapport annuel.

La moyenne d'âge des administrateurs se situe à **57 ans** et l'ancienneté moyenne au sein du conseil à près de **22 ans**.

Il n'existe pas de règlement intérieur organisant le fonctionnement du conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales.

Le conseil se réunit au moins quatre fois dans l'année à des dates convenues à l'avance lors du conseil d'octobre. En 2005, les séances du conseil ont toutes été présidées par le président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un administrateur délégué par le conseil).

Le taux de présence physique des administrateurs s'est élevé en 2005 à **100 %** contre **91 %** l'année précédente.

Les administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les administrateurs. Le président a fourni aux administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans le courant de l'exercice 2005, le conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et ceux au 30 juin 2005, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

2 – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE ET LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

La **CIFE** est dirigée par un président-directeur général.

Le conseil d'administration de la société a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général.

Le conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du directeur général. Le président directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il est assisté régulièrement en fonction des besoins par un administrateur ayant le titre de directeur général délégué qui est en l'occurrence le président directeur général de la plus importante société filiale du Groupe ; ce dernier disposant des mêmes pouvoirs que le Président.

31. Objectifs du Contrôle Interne

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation et optimisation des activités opérationnelles,
- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion,
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- protection des actifs,

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

32. Organisation du Contrôle Interne

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe :

- Une principale filiale nantaise **ETPO** structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain,
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer,
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme,
- Une filiale avec une sous-filiale immobilière basées en Californie.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à leur maîtrise. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

La majorité des filiales sont structurées juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS) et détenues pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

Dix sept sociétés sur les dix huit constituant l'ossature du Groupe sont animées et contrôlées directement par trois administrateurs siégeant au conseil d'administration de la **CIFE**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche de l'efficacité et de l'efficience.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la direction générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude,
- Position et avancement du carnet de commandes,
- Résultats prévisionnels des commandes,
- Résultat mensuel analytique de l'entité,
- Situations et prévisions de trésorerie.

Une consolidation des carnets de commandes, des travaux réalisés est présentée et examinée lors de chaque réunion du conseil d'administration de la **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de la bonne santé économique, un reporting de trésorerie est réalisé chaque mois et diffusé à la Direction Générale. Il fait l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière de huit sociétés est assurée sous le contrôle soit d'**ECG** (Etudes Contrôles et Gestion – société d'audit interne), soit d'**ETPO**. Les comptes des neuf autres sociétés sont arrêtés par des experts-comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne, et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction générale. Dans ces déclarations, la direction générale confirme qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des conseils est assuré pour l'essentiel par **ECG** pour treize sociétés et par **ETPO** pour trois filiales. Les entités américaines font en règle générale, l'objet de quatre missions chaque année, sur place, par un administrateur.

33. Appréciation des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour toutes les filiales du groupe, de même qu'une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

34. Transition vers les normes IFRS

Le Groupe a engagé en 2004 et 2005, le processus d'élaboration des comptes consolidés aux nouvelles normes IFRS à compter de l'exercice 2005.

Un pré diagnostic a été réalisé en 2004. Dans le courant de l'exercice 2005, ce document a servi de base à la définition des options et au chiffrage des impacts de transition sur le bilan d'ouverture au 01 janvier 2004 et sur le bilan au 31 décembre 2004. En parallèle, des réunions de travail et points de contact ont été organisés par le responsable de consolidation avec les commissaires aux comptes pour leur faire part de l'avancement de ce chantier.

De plus, en 2005, le Groupe s'est doté d'un nouveau logiciel de consolidation compatible et référencé IFRS.

La première présentation des comptes consolidés aux normes IFRS est celle de l'exercice annuel 2005, complétée des comptes 2004 retraités aux normes précitées, ceux-ci ayant été audités par les commissaires aux comptes.

35. Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé et susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales demeure essentiel.

Après une année 2005 consacrée principalement à la transition aux normes IFRS et à la rédaction de procédures liées, le Groupe va axer ses priorités sur la définition, la formalisation et l'actualisation de procédures internes.

La mise en place des procédures devra en outre respecter et préserver notre culture d'entreprise basée sur l'autonomie, la réactivité et la responsabilisation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

* *
*

Nous vous précisons, que, conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} Août 2003 dite "*de Sécurité Financière*", vos commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration.

CIFE

Société Anonyme au capital de 6 600 000 Euros

Siège social : 59 Rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR
LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE
RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société C.I.F.E., COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et les déclarations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à la ROCHE SUR YON et à NANTES,
le 1^{er} juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

CIFE
Comptes sociaux 2005

I - Bilan

ACTIF (en KE)	NOTES	2 005			2 004
		BRUT	AMORTISSEMENTS	NET	NET
Autres immobilisations incorporelles		14	6	8	
Immobilisations incorporelles	1 - 2	14	6	8	
Terrains		144	2	142	142
Constructions		1 876	837	1 039	993
Installations techniques, matériel et outillage		23	23		
Autres immobilisations corporelles		47	21	26	1
Immobilisations corporelles	1 - 2	2 090	883	1 207	1 136
Participations	1a	8 559	7	8 552	8 532
Créances rattachées à des participations	1b	8 068		8 068	2 167
Autres titres immobilisés	1c	344	164	180	321
Autres Immobilisations financières		160		160	145
Immobilisations financières	1 - 2	17 130	170	16 960	11 165
ACTIF IMMOBILISE	1 - 2	19 233	1 059	18 174	12 301
Créances clients et comptes rattachés		62		62	160
Autres créances		896		896	1 239
Valeurs mobilières de placement	3a	25 474		25 474	25 085
Disponibilités		13		13	12
Charges constatées d'avance		3		3	3
ACTIF CIRCULANT	3	26 449		26 449	26 499
Ecart conversion Actif	4				279
TOTAL GENERAL		45 683	1 059	44 624	39 079

PASSIF (en KE)	NOTES	2 005	2 004
		NET	NET
Capital (intégralement versé)		6 600	6 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecart de réévaluation		12	12
Réserve légale		707	707
Réserves réglementées			135
Autres réserves		23 000	14 531
Report à nouveau		3 007	2 344
Résultat de l'exercice		4 446	10 089
Amortissements dérogatoires	6	115	
CAPITAUX PROPRES	5	38 746	35 278
Provisions pour risques		303	602
Provisions pour charges		33	300
PROVISIONS	7	336	902
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunt et dettes financières divers		55	83
Emprunts et dettes financières	8	55	83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		135	124
Dettes fiscales et sociales		170	430
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		101	
Autres dettes		5 026	2 262
Produits constatés d'avance			
DETTES	9	5 487	2 899
Ecart de conversion Passif	4	55	
TOTAL GENERAL		44 624	39 079

CIFE
Comptes sociaux 2005

II - Compte de résultat

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	2 005	2 004
Chiffres d'affaires (biens & services)	10a	941	893
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		16	46
Autres produits		4	
Produits d'exploitation		961	939
Autres achats et charges externes		488	524
Impôts, taxes et versements assimilés		52	46
Salaires et traitements		136	119
Charges sociales		39	26
Dotations aux amortissements		65	73
Dotations aux provisions			5
Autres charges		3	3
Total Charges d'exploitation		783	796
RESULTAT D'EXPLOITATION	10	178	143
Produits financiers de participations		3 546	9 516
Produits financiers de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		225	
Autres intérêts et produits assimilés		6	165
Reprises sur provisions et transferts de charges		320	108
Différences positives de change			8
Produits nets sur cession de VMP		556	472
Total Produits financiers		4 653	10 269
Dotations aux amortissements et aux provisions		53	376
Intérêts et charges assimilées		56	75
Différences négatives de change			5
Total Charges financières		109	456
RESULTAT FINANCIER	11	4 544	9 813
RESULTAT COURANT (avant impôts)		4 723	9 956
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		91	69
Produits exceptionnels sur opérations en capital		334	1 306
Reprises sur provisions et amortissements		316	
Total Produits exceptionnels		741	1 375
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		215	20
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		196	646
Dotations aux amortissements et aux provisions		8	
Total Charges exceptionnelles		419	666
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	322	709
Impôts sur les bénéfices	13	599	575
RESULTAT NET		4 446	10 089

(1) dont transferts de charges : 16 KE en 2005 et 20 KE en 2004

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2005.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20 Avril 2006 par le conseil d'administration.

I – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 1) Souscription au capital de la Sarl JULES VERNE IMOBILIARE pour 3,4 K€ dans le cadre d'un projet immobilier en ROUMANIE.
- 2) Octroi pour un montant total de 5 569 K€ de prêts à différentes filiales dans le cadre de financement de matériel d'exploitation ou de financement d'opérations immobilières.
- 3) Changement de méthodes comptables : conformément au règlement CRC 2002-10, les dotations aux amortissements de l'exercice ont été calculées pour la première fois en 2005 sur la durée réelle d'utilisation de chacun des biens immobilisés. Antérieurement, elles étaient calculées sur la durée d'usage admise par l'administration fiscale. Cette méthode a été appliquée de façon rétrospective pour tous les biens présents au 1^{er} janvier 2005, en fonction de la durée probable d'utilisation future de ces biens à compter de cette date. Les écarts d'un montant total de 95 K€ (cf § 2) entre les amortissements antérieurs constatés au 1^{er} janvier 2005 et ceux résultant de l'application de la nouvelle méthode ont été comptabilisés d'une part, en augmentation des capitaux propres au compte de provisions réglementées (amortissements dérogatoires) pour un montant de 106 K€ et d'autre part, en diminution des capitaux propres par impact en report à nouveau pour 12 K€. L'application du CRC 2002-10 n'a pas conduit à d'autres changements significatifs sur les comptes d'actif.

II – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par le comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et du règlement CRC 2002-10.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- Constructions et bâtiments industriels	Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :
* Gros œuvre :	40ans
* Equipements techniques :	20 ans
* Aménagements intérieurs :	10 ans
- Matériel de transport	Entre 5 et 8 ans
- Matériel de bureau, informatique	Entre 5 et 10 ans

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

Valeurs mobilières de placement

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lorsqu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

III – NOTES ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1 – Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Incorporelles	6	8	-	14
Corporelles	2 064	112	86	2 090
Financières				
* Titres de Participation	8 559	5	5	8 559
* Créances sur Participation	2 166	5 950	48	8 068
* Autres titres immobilisés	301	-	121	180
* Titres en auto contrôle	164	-	-	164
* Autres immobilisations financières	145	14	-	159
TOTAL	13 405	6 089	260	19 234

1a - Mouvements sur les titres de participation :

- Souscription pour 3,4 K€ à 70 % de la SARL JULES VERNE IMOBILIARE
- Rachat de 51 actions pour 1 K€ de la société ETPO GUYANE
- Sortie pour 5 K€ de titres des SCI dissoutes sur l'exercice

1b - Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
SAS OCEANIC Promotion	-	3 800	-	3 800	-	3 800	-
SA NEGRI	-	764	28	736	143	593	-
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	-	1 004	-	1 004	-	1 004	-
FWE	2 167	335 ⁽¹⁾	20	2 482	2 482	-	-
Intérêts courus	-	46	-	46	46	-	-
TOTAL	2 167	5 949	48	8 068	2 671	5 397	0

(1) Créances en dollars - Retraitement variation de change par comptabilisation d'écart de conversion.

1c – Actions Propres

	31/12/2004	31/12/2005
Nombre d'actions détenues	2 501	2 501
En % du capital	0,76 %	0,76 %
Valeur au bilan	164 K€	164 K€
Prix de revient unitaire	65,70 €	65,70 €
Valeur boursière cours de l'action	172,00 €	189,30 €

2 – Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Incorporelles	6	-	-	6
Corporelles ⁽¹⁾	833 ⁽¹⁾	65 ⁽²⁾	15	883
Financières	170	19	19	170 ⁽³⁾
TOTAL	1 009	84	34	1 059

(1) Situation au 01/01/2005 (publié) 928 K€
Impact retraitement CRC 2002-10 -95 K€
Situation au 01/01/2005 (retraité) 833 K€

(2) Dont amortissements linéaires 65 K€

(3) Dont 163 K€ concernant la Société Ouest Entreprises

3 – Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2004	31/12/2005	- 1 An	Entreprises	Produits
				Liées	A Recevoir
Créances clients	160	62	62	55	55
Autres Créances	27	142	142	-	-
Groupe et Associés	1 212	754	754	754	-
Charges constatées d'avance	3	3	3	-	-
TOTAL	1 402	961	961	809	55

3a – Etat des valeurs mobilières de placement

	31/12/2004	31/12/2005
Titres non cotés (nette)	10	1
OPCVM	25 075	25 473
TOTAL	25 085	25 474

Il n'y a pas de provisions pour dépréciations constatées au 31 Décembre 2005 sur les valeurs mobilières de placement.

4 – Ecarts de Conversion

Les écarts de change repris au titre de l'actif et comptabilisés en 2005 au titre du passif correspondent au retraitement sur créance FWE en dollars.

5 – Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Résultat De L'Exercice	Total Capitaux Propres
	Social ⁽¹⁾				
Situation au 31 Décembre 2004	6 600	870	17 719	10 089	35 278
Mouvements 2005 :					
. Affectation résultat 2004			10 089	- 10 089	-
. Variation capital					
. Distribution dividende 2004			- 1 080		- 1 080
. Résultat de l'exercice 2005				4 446	4 446
. Retraitement 01/01/2005 CRC 2002-10			- 12		- 12
. Amortissements dérogatoires			+ 114		+ 114
Situation au 31 décembre 2005	6 600	870	26 830	4 446	38 746

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 330 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception toutefois des 2 501 actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Le dividende 2004 pour 8 K€ auto distribué au titre des actions en propre est reversé au compte de report à nouveau.

La réserve de plus-values nettes à long terme a été virée sur un autre compte de réserve. Elle s'est fait nette d'impôt de part l'abattement de 500 K€ (CNC 05-A du 02/02/2005).

6 – Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2005	Dotations	Reprises	31/12/2005
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	106	8	-	114
TOTAL	106	8	-	114

7 – Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2005	Dotations	Reprises	31/12/2005
Provisions pour risques :				
. Risques sur programmes immobiliers ⁽¹⁾	323	-	20	303
. Pertes de change ⁽²⁾	279	-	279	0
Sous-Total	602	0	299	303
Provisions pour charges :				
. Pertes des SCI	4	33	4	33
. Charges immobilières ⁽¹⁾	296	-	296	0
Sous-Total	300	33	300	33
TOTAL	902	0	599	336

(1) Provision sur contentieux immobilier soldé reprise à 100 % et non utilisée pour 316 K€.

(2) Provision sur perte de change sur créance en dollars reprise à 100 % pour 279 K€.

8 – Etat d'endettement

La société ne présente aucun endettement vis-à-vis d'établissements de crédit.

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

9 – Etat des dettes

Désignation	Echéancier					Entreprises Liées	Charges A Payer
	31/12/2004	31/12/2005	- 1 An	+ 1/ - 5 ANS	+ 5 Ans		
Dettes financières et diverses	83	55	-	-	55	35	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124	135	135	-	-	55	34
Dettes fiscales et sociales	430	170	170	-	-	-	81
Dettes sur immobilisations	-	101	101	-	-	-	-
Groupes et Associés	2 184	4 970	4 970	-	-	4 946	-
Autres dettes	79	56	56	-	-	-	56
TOTAL	2 900	5 487	5 432	-	55	5 036	171

10 – Résultat d'exploitation

10a - Chiffres d'affaires par activité

Activités	France	France
	31/12/2005	31/12/2004
- Locations immobilières et mobilières	304 K€	301 K€
- Prestations de services et divers	637 k€	592 K€
TOTAL	941 K€	893 K€

11 – Résultat financier

	31/12/2005	Dont Entreprises Liées	31/12/2004
- Dividendes des filiales et produits des SCI	3 546	3 546	9 516
- Produits des prêts, intérêts comptes courants	231	230	165
- Reprise de provision	320	302	108
- Produits cession VMP	556	-	472
- Autres produits	-	-	8
Total des Produits	4 653	4 078	10 269
- Dotations aux amortissements et provisions	53	31	376
- Charges d'intérêts comptes courants	56	56	75
- Autres charges	-	-	5
Total des Charges	109	87	456
RESULTAT FINANCIER	4 544	3 991	9 813

Les bénéfices annuels dégagés par les SCI en 2005, d'un montant de 51 K€, ont été pris en compte au niveau du résultat fiscal mais pas au niveau comptable. Les résultats déficitaires 2005 des SCI ont été provisionnés.

12 – Résultat exceptionnel

Produits :		
- Reprise sur provision		316
- Indemnités reçues solde litige contentieux immobilier		91
- Cession d'immobilisations corporelles incorporelles		208
- Cession d'immobilisations financières		126
Total des Produits Exceptionnels		741
Charges :		
- Subvention équilibre ETPO MARTINIQUE		215
- VNC d'immobilisations corporelles ET incorporelles		70
- VNC d'immobilisations financières		126
- Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)		8
Total des Charges Exceptionnelles		419
RESULTAT EXCEPTIONNEL		322
Dont plus-values sur cession d'immobilisations		138

13 – Ventilation de l'Impôts sur les bénéfices

	BASE				IMPOT	
	COMPTE DE RESULTAT	REINTEGRATIONS	DEDUCTIONS	TOTAL	A 33,33 %	A 15 %
Résultat courant	4 723	394	3 669	1 448	483	-
Résultat exceptionnel	322	9	19	312	104	3
TOTAL	5 045	403	3 688	1 760	587	3
			Contribution exceptionnelle de 1,5 %		9	0
			Montant de l'impôt par taux		596	3
			Montant total impôt net comptable			599

14 – Situation latente

DECALAGES TEMPORAIRES	BASE	IMPOT THEORIQUE
		33,33 %
- Charges non déductibles	- 2	- 0,6
- Plus-values OPCVM	- 2	- 0,6
TOTAL IMPOT SITUATION FISCALE LATENTE	- 4	- 1,2

15 – Informations sociales

15a - Effectif réparti par catégorie

	31/12/2005	31/12/2004
- ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
- CADRES	2	2
TOTAL	4	4

(1) dont 2 à temps partiel
dont 1 mis à disposition de l'entreprise

15b - Médailles du Travail

- Dette actualisée au 31/12/2005	0
----------------------------------	---

15c - Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

	31/12/2005
- Rémunération brute versée aux membres du conseil d'administration	122
- Jetons de présence	3
TOTAL	125 K€

16 – PLAN D’OPTIONS D’ACHAT OU DE SOUSCRIPTIONS D’ACTIONS

	31/12/2005	31/12/2004
- Nombre d’options restantes	0	0

17 – Engagements financiers

17a - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

17b - Engagements financiers

Aucun engagement n'est donné.

18 – Filiales et Participations (cf tableau correspondant)

CIFE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR CIFE

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1),(2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3),(4)}		Prêts et avances consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽³⁾	Montant des cautions et avals données par CIFE ⁽³⁾	CA HT ⁽³⁾	Résultat de l'exercice ⁽³⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	290	69,98%	375	375			8 865	354	224
SAS COMABAT (Martinique)	160	1 902	89,99%	1 347	1 347			12 063	1 069	603
SA ETPO (44-Nantes)	2 300	2 256	99,95%	1 722	1 722			56 285	-245	1 954
SAS ETPO GUADELOUPE	248	1 969	84,81%	201	201			8 384	1 371	384
SARL ETPO MARTINIQUE	8	1	99,00%	8	8			549	-15	
SAS ETPO GUYANE	408	354	99,00%	385	385			188	31	
SARL ECG (44-Nantes)	19	90	99,83%	26	26			207	14	
SARL IMMOBILIERE SANITAT (75-Paris)	8	79	99,00%	64	64				1	
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	276	99,99%	548	548	3 800		555	139	190
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	867	84,96%	53	53			9 047	462	
SAS SOMARE (72 Cherre)	300	683	85,00%	638	638			6 072	401	143
SARL GCCA (06-Grasse)	8	14	70,00%	5	5			8	2	
SARLL SEMAT (Ile de la Réunion)	8	36	52,00%	4	4			1 119	8	
TOTAL				5 375	5 375	3 800		103 342	3 592	3 498
Etranger										
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5 000	-1 392	75,00%	3 108	3 108	2 481		208	-85	
SARL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18	-335	70,00%	3	3	1 011			-98	
TOTAL				3 112	3 112	3 492		208	-183	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
SCCV DE GAULLE (44-Nantes)	1	-65	50,00%	1	1	500		1 624	-66	
TOTAL				1	1	500		1 624	-66	
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France										
				38	38	231		435	80	
Etranger										
				20	20				26	
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France										
				13	6	751		4 942	117	
Etranger										
TOTAL GENERAL				8 558	8 551	8 775		110 551	3 566	3 498

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Capital dans la monnaie locale d'opération

(2) y compris le résultat de l'exercice

(3) en KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2001	2002	2003	2004	2005
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	7 074	7 074	7 074	6 600	6 600
- Nombre d'actions ordinaires existantes	353 700	353 700	353 700	330 000	330 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	486	674	898	893	941
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	2 623	5 671	4 426	10 984	4 534
- Impôts sur les bénéfices	376	190	303	575	599
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	1 942	5 397	4 430	10 089	4 446
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	2 688	990	1 061	1 089	1 122
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1)	6,35	15,50	11,65	31,54	11,93
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1)	5,49	15,26	12,53	30,57	13,47
- Dividende net attribué à chaque action (2)	7,60	2,80	3,00	3,30	3,40
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	3	3
- Montant de la masse salariale en KE	29	191	122	119	141
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	7	42	27	26	40

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de la AMF.)

(2) Au titre de 2005 : Sous réserve de l'approbation de la 3ième résolution de l'AG du 23 Juin 2006

CIFE

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES AU 31 DECEMBRE 2005

	Nbre titres Détenus par CIFE	Nbre titres composant le Capital	% détenu par CIFE	Valeur nominale du titre	Valeur Brute d'inventaire	Valeur nette d'inventaire
1-Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 K€. par catégorie :						
- Actions et parts France					17	17
- Actions et parts Etranger					1	1
2- Titres de placement et de participation dont la valeur d'inventaire est supérieure à 15 K€. par catégorie :						
a) Actions et Parts						
SA CIFE (actions propres)	2 501	330 000	0,76%	20 €	164	164
SA ETPO	114 947	115 000	99,95%	20 €	1 722	1 722
SARL ECG	1 198	1 200	99,83%	16 €	26	26
SARL IMMOBILIERE SANITAT	495	500	99,00%	16 €	64	64
SAS BRITTON	5 598	8 000	69,98%	10 €	375	375
SAS COMABAT	8 999	10 000	89,99%	16 €	1 347	1 347
SAS ETPO GUADELOUPE	13 145	15 500	84,81%	16 €	201	201
SAS ETPO GUYANE	25 245	25 500	99,00%	16 €	385	385
SAS OCEANIC PROMOTION	24 997	25 000	99,99%	16 €	548	548
SAS OUEST ENTREPRISES	20 122	225 000	8,94%	11 €	180	16
SAS PICO INDIEN	2 124	2 500	84,96%	16 €	53	53
SAS SOMARE	25 500	30 000	85,00%	10 €	638	638
Sous-total					5 702	5 538
b) Sicav, FCP et certificats de dépôts					25 473	25 473
3- Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs françaises					52	45
4 - Participations dans les sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs françaises					3 131	3 131
TOTAL GENERAL					34 376	34 206

CIFE

Société Anonyme au capital de 6 600 000 €uros

Siège social : 59 Rue La Boétie – 75008 PARIS

R.C. PARIS B 855 800 413

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société C.I.F.E. (COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, du règlement CRC 2002-10, selon les modalités exposées dans la note de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice ».

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- La note « Principes et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe relative aux titres de participation, présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toutefois, en application de l'article L. 823-10 du Code de commerce, nous vous signalons que l'information prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce concernant les rémunérations versées aux mandataires sociaux de votre société, n'a été mentionnée que globalement dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas pu de ce fait, attester de l'exactitude et de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion sur les rémunérations et avantages de toute nature consentis au profit de chacun des dirigeants (Loi Breton du 26 juillet 2005).

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES
Le 1^{er} juin 2006**

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

**EXCO ATLANTIQUE
François MACE**

Membres de la Compagnie de Poitiers et de Rennes

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31 décembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société ETPO MARTINIQUE
(Personne intéressée : Monsieur Bernard THERET)

Suivant autorisation de votre conseil d'administration du 15 octobre 2005, et eu égard à la situation financière de votre filiale, ETPO MARTINIQUE, votre société a octroyé à cette dernière, au 31 décembre 2005, une subvention d'équilibre à hauteur de 215.000 €. Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

Prêts accordés par la société CIFE à ses filiales

Suivant autorisations de votre conseil d'administration, votre société a octroyé des prêts rémunérés à moyen et court terme aux filiales suivantes :

Filiales concernées	Personnes intéressées	Dates d'autorisation	Encours au 31/12/2005	Produits financiers de la période
SA NEGRI	Jean BRUDER	24/06/2005 13/10/2005	735.936 €	8.448 €
SA J.VERNE IMOBILIARE	Bernard THERET	24/06/2005	1.004.180 €	21.082 €
SAS OCEANIC PROMOTION	Bernard THERET	13/10/2005	3.800.000 €	21.671 €

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS
DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société ETPO

- Votre société met à la disposition de la société ETPO des bureaux et garages sis 2 et 3 Place du Sanitat à NANTES. Le montant de ces loyers perçus par votre société, au titre de l'exercice 2005, s'est élevé à 140.264 HT.
- Votre société met également à la disposition de la société ETPO des bureaux sis 59 Rue de la Boétie à PARIS, moyennant une participation aux loyers et charges au titre de l'exercice 2005 de 15.245 € HT.
- La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société ETPO par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2005 à 340.980 € HT.

Avec la société COMABAT

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société COMABAT par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2005 à 90.612 € HT.

Avec la société BRITTON

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société BRITTON par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2005 à 53.188 € HT.

Avec la société SOMARE

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société SOMARE par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2005 à 36.430 € HT.

Avec la société ETPO GUADELOUPE

- La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société ETPO GUADELOUPE par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2005 à 50.310 € HT.
- L'avance en compte courant consentie par la société ETPO GUADELOUPE à votre société s'est élevée à 2.895.337 € au 31 décembre 2005. Le montant des intérêts calculés au taux de 2,08 % (T4M, taux moyen mensuel du marché monétaire : EONIA) a été de 22.643 € pour l'exercice 2005.

Avec la société PICO OCEAN INDIEN

La contribution de groupe calculée sur la base de 0,60 % du chiffre d'affaires hors taxes, mise à la charge de la société PICO OCEAN INDIEN par votre société, s'est élevée au titre de l'exercice 2005 à 54.285 € HT.

Avec la société E.T.P.C.

L'avance en compte courant consentie par la société E.T.P.C. à votre société s'est élevée à 1.896.864 € au 31 décembre 2005. Le montant des intérêts calculés au taux de 2,08 % (T4M, taux moyen mensuel du marché monétaire : EONIA) est de 28.632 € pour l'exercice 2005.

Avec la société Alfred de MUSSET

- La contribution versée à la société Alfred de MUSSET au titre des frais de direction générale s'est élevée à 21.883 € HT pour l'exercice 2005.
- Votre société a facturé à la société Alfred de MUSSET une redevance annuelle de 183 € pour la mise à disposition d'un bureau sis 59 Rue de la Boétie à PARIS.

Nous devons enfin vous rappeler que les intérêts servis aux comptes courants des administrateurs, ont été calculés au taux fiscalement déductible. Le montant des intérêts a été de 965 € pour l'exercice 2005.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES
Le 1^{er} juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

Membres de la Compagnie de Poitiers et de Rennes

I - BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2005 - ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	2 005 NET	2 004 NET
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations incorporelles	411	32	49
Ecart d'acquisition	4113	515	413
Immobilisations corporelles	411	10 085	8 669
Immeubles de placement	411	4 184	3 946
Titres mis en équivalence	4115	63	
Autres actifs financiers	4114	633	636
Impôts différés	4.3	38	217
Total actif non courant	4.1	15 550	13 930
ACTIF COURANT			
Stocks	4121	9 073	9 622
Clients	4122	46 265	27 373
Autres créances opérationnelles	4122	8 124	7 497
Impôts courants	4122	863	
Autres actifs (compte de régulation)	4122	825	614
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4123	36 108	44 135
Total actif courant	412	101 258	89 241
Total de l'actif		116 808	103 171

BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2005 - CAPITAUX PROPRES et PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	2 005 NET	2 004 NET
CAPITAUX PROPRES			
Capital		6 600	6 600
Réserves consolidées		34 377	28 666
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		4 624	6 932
Intérêts Minoritaires		2 407	2 104
Total des capitaux propres	421	48 008	44 302
PASSIF NON COURANT			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	423	1 047	1 627
Impôts différés	4.3	1 736	1 008
Provisions non courantes	422	754	767
PASSIF COURANT			
Fournisseurs		34 601	28 447
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	423	2 168	2 646
Dettes d'impôt sur le résultat		1 925	2 005
Provisions courantes	422	3 513	4 421
Avances et acomptes reçus		5 354	2 983
Autres dettes opérationnelles		13 361	12 227
Autres passifs (compte de régulation)		4 341	2 738
Total des capitaux propres et passif		116 808	103 171

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE au 31 décembre 2005

EN MILIERS D'EUROS	NOTES	2 005	2 004
Chiffre d'affaires		131 237	112 216
Variation de stocks de produits en cours		-2 383	3 496
Autres produits de l'activité		1 055	574
Total Produits des activités ordinaires	441	129 910	116 286
Achats consommés		-62 516	-47 955
Charges de personnel		-23 687	-22 287
Charges externes		-33 483	-34 406
Impôts et taxes		-1 645	-1 345
Dotations nettes aux amortissements		-1 635	-1 928
Dotations nettes aux provisions		727	-956
Autres produits et charges d'exploitation	442	7	881
Résultat opérationnel courant		7 678	8 290
Autres produits et charges opérationnels	442	-770	1 155
Résultat opérationnel		6 908	9 445
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		757	1 504
Coût de l'endettement financier brut		-129	-100
Coût de l'endettement financier net	443	627	1 404
Autres produits et charges financiers	444	386	562
Impôt sur le résultat	445-446	-2 651	-4 060
Quote Part du résultat des entreprises associées		-45	
Résultat net		5 226	7 351
Part du groupe		4 624	6 880
Intérêts minoritaires		602	471
Résultat net par action (part du Groupe) en Euros		14,01	20,85
Résultat dilué net par action (part du Groupe) en Euros		14,01	20,85
Résultat net par action HORS Autocontrôle (part du Groupe) en Euros		14,12	21,01
Résultat dilué net par action HORS Autocontrôle (part du Groupe) en Euros		14,12	21,01

CIFE
Comptes Consolidés 2005

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE au 31 décembre 2005

EN MILLIERS D'EUROS	NOTES	2 005 NET	2 004 NET
TRESORERIE A L'OUVERTURE		42 349	36 151
Résultat net		5 226	7 351
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		45	
+ Dotations aux amortissements et provisions		2 298	4 033
- Reprises d'amortissements et de provisions		-1 273	-564
+ Résultats sur cession		-198	-875
+ impôts différés		695	204
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		6 793	10 149
Variation des besoins en fonds de roulement		-7 973	-1 021
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	A	-1 180	9 128
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-39	-31
. Corporelles		-2 816	-2 407
. Financières		-187	-36
Produits de cession des actifs		198	1 143
Décalages de trésorerie			20
Trésorerie acquisitions et cessions de filiales		-1 015	
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	B	-3 859	-1 311
Variation nette des dettes financières		-405	502
Augmentation (nette) des capitaux propres		5	-157
Distribution de dividendes et acomptes		-1 500	-1 965
Décalages de trésorerie			-2
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	C	-1 900	-1 622
VARIATION DE LA TRESORERIE (A + B + C)	A+B+C	-6 939	6 195
Divers et Ecart et variations de conversion			3
TRESORERIE A LA CLOTURE		35 410	42 349

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 décembre 2005,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2005.
- V Transition aux normes IFRS des comptes consolidés au 1^{er} Janvier 2004 et 31 Décembre 2004.

I – FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2005

1.1 TRANSITION VERS LES NORMES IFRS

- En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres, doivent établir pour le premier exercice clos à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés selon le référentiel international de l'IASB (normes IFRS : International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.
- Au 1^{er} janvier 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition IFRS est explicitée au paragraphe 5.1
- Au 31 décembre 2004, l'analyse chiffrée détaillée de la transition IFRS est explicitée au paragraphe 5.2

II - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Société consolidante

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 6 600 KE

Siège social : 59, rue La Boétie 75008 PARIS

N° SIREN : 855 800 413 – APE 741 J

Place de cotation : Euronext Paris – Eurolist C – ISIN FR0000066219

2.2 Sociétés consolidées par intégration globale

	SIREN	% Contrôle	% Intérêts	
Activité BTP				
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,95 %	99,95 %
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	85,00 %	85,00 %
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	69,99 %	69,99 %
SAS SOVEBAT	HOLNON (02)	324 347 467	90,00 %	89,96 %
SARL GCCA	GRASSE (06)	414 536 847	100,00 %	99,99 %
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	89,99 %	89,99 %
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	99,20 %	99,18 %
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	84,81 %	84,81 %
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	99,00 %	99,00 %
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	84,96 %	84,96 %
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00 %	85,11 %
SA ETPC	DOUALA (Cameroun)		98,50 %	98,50 %
SA Jean NEGRI & Fils	MARSEILLE (13)	383 421 989	85,00 %	84,96 %
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00 %	92,78 %
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	99,83 %	99,83 %
Activités immobilières				
FWE Co, Inc.	CUCAMONGA (Californie)		75,00 %	75,00 %
SCI HBC	RANCHO CUCAMONGA (Californie)		66,79 %	50,09 %
SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	99,99 %	99,99 %
SARL IMMOBILIERE SANITAT	PARIS (75008)	343 254 496	100,00 %	99,99 %
SCI CHANTENAY	NANTES (44)	332 988 013	60,00 %	60,00 %
SCI EDEN PARK	FREJUS (83)	343 829 651	90,00 %	90,00 %
SCI PALAIS ROYAL	SAINT RAPHAËL (83)	347 580 490	100,00 %	99,99 %
SCI PALME D'OR	SAINT RAPHAËL (83)	348 962 812	100,00 %	99,99 %
SCI LE CLOS DE LA PETITE GARDE	NANTES (44)	450 547 401	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE JOSEPHINE	NANTES (44)	431 359 652	100,00 %	99,98 %
SCI NANTES PORTE EST	NANTES (44)	437 806 052	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE FELICIEN	NANTES (44)	452 462 575	100,00 %	99,99 %
SCI SQUARE GRAND ROND	NANTES (44)	452 462 666	100,00 %	99,99 %
SCI NOUVEAU MONDE	NANTES (44)	452 462 864	70,00 %	69,99 %
SCI OREE MELINET	NANTES (44)	453 621 021	50,00 %	49,99 %
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	70,00 %	70,00 %
		CVIR 17669930		
SARL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00 %	70,00 %
		CVIR 160016631		

2.3 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCCV DE GAULLE	NANTES (44)	448 947 069	50,00 %	50,00 %
SCI JARDINS D'EDEN	PARIS (75008)	351 957 477	27,50 %	27,50 %

2.4 Sociétés mises en équivalence

SARL TETIS	BELLEVILLE SUR VIE (85)	394 453 237	48,98 %	48,96 %
------------	-------------------------	-------------	---------	---------

2.5 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Sociétés civiles immobilières en sommeil et/ou avec un programme immobilier terminé.

2.6 Variations du périmètre de consolidation

261. Il n'y a pas eu de sortie de périmètre sur l'exercice.

262. Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- SAS SOVEBAT, acquise par ETPO à 90 % pour 1 207 K€. (BTP),
- SARL TETIS, acquise par ETPO à 48,98 % pour 164 K€ : (Travaux subaquatiques), intégrée par mise en équivalence,
- SARL JULES VERNE IMOBILIARE, créée en 2005, dont la CIFE participe à hauteur de 70 % pour une mise en capital initiale de 3 K€. (Promotion immobilière en Roumanie),
- SARL INTERMED TURISM, acquise à 100 % par la SARL JULES VERNE pour 657 K€.

2.7 Variation du pourcentage de participation et changement des méthodes de consolidation

La CIFE a acquis pendant la période, 86 titres de la SCI PALME D'OR portant le pourcentage de contrôle de 78,50 % à 100 %.

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est à signaler.

2.8 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2005

Néant

III – PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Base de préparation des états financiers

311 Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen, à compter du 1^{er} janvier 2005, le Groupe CIFE établit ses comptes conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Précédemment, les comptes consolidés du Groupe CIFE étaient établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France (règlement 99-02).

Les comptes de l'exercice 2004 ont été retraités pour être établis eux-mêmes en normes IFRS afin de procurer une information comparative. Des tableaux de réconciliation entre les comptes 2004, établis précédemment en normes françaises et ceux établis en normes IFRS sont présentés dans le présent document.

312 Normes appliquées

Les normes IFRS appliquées par le Groupe sont présentées dans les principes et méthodes comptables au paragraphe 3.2.

3121 Options comptables choisies par le Groupe liées à la première application des normes IFRS

La norme IFRS 1 "Première application des normes d'information financière internationales" prévoit un principe général d'application rétrospective au 1^{er} janvier 2004 des normes IFRS à l'exception de certaines dispositions obligatoires et optionnelles limitatives. Dans ce cadre, le Groupe a pratiqué divers retraitements dont l'incidence a été enregistrée directement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Ces incidences ainsi que le choix des options retenues par le Groupe sont détaillées ci-après :

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option proposée par l'IFRS 1 consistant à assimiler par convention la juste valeur à la date de transition, comme base du coût historique.

Ecarts d'acquisition

Les opérations de regroupement d'entreprises n'ont pas fait l'objet d'un traitement rétrospectif conformément à l'exception offerte par l'IFRS 1. Les écarts d'acquisition ont été repris à la valeur nette au 1^{er} Janvier 2004.

Réserve de conversion (IFRS 1)

Le montant cumulé au 1^{er} janvier 2004 de la réserve de conversion n'a pas été ramené à zéro par affectation aux réserves consolidées.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers.

Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement" et évalués en coût historique.

Instruments financiers

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004. L'application de ces normes a amené principalement à retraiter, en diminution des capitaux propres, le montant des actions propres.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Le Groupe n'a pas opté de manière anticipée pour l'imputation directement en capitaux propres des écarts actuariels prévue par l'amendement à l'IAS 19. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en charges. Au 1^{er} Janvier 2004, la totalité des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière et aux médailles du travail a été comptabilisée en capitaux propres, sans distinguer la part provenant des écarts actuariels.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Antérieurement à la transition aux normes IFRS, seuls les contrats de crédit-bail étaient retraités en consolidation.

Présentation des états financiers (IAS 1)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

3.2 Principes et méthodes comptables

321 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

322 Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice annuel au 31 décembre, à l'exception des S.C.I. **SQUARE JOSEPHINE, NANTES PORTE EST, SQUARE FELICIEN, SQUARE GRAND ROND, NOUVEAU MONDE** et **OREE MELINET** qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre. La SARL **TETIS** clôture ses comptes annuels au 30 Avril et réalise une situation comptable au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

323 Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Cette décomposition correspond à l'organisation interne et à la structure du Groupe.

324 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" des capitaux propres consolidés.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		31/12/2005	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2004
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau leu roumain	0,271724	0,253872	0,277077	0,247292
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar US	0,847673	0,734160	0,807754	0,802439
AUTRES					
- Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

325 Comptabilisation des contrats à long terme

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est appréhendé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours,
- Vente notariée ou contrat de promotion signé (e),
- Marché de travaux signé (ordre de service donné).

Le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation immobilière.

3.4 Actif non courant

341 Ecarts d'acquisition

Un écart d'acquisition est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « écarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Lorsque la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs.

341 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

342 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- | | | | | |
|-----------------------------------|----|----|---|---------------------------------------|
| - Constructions, | de | 10 | à | 40 ans (selon méthodologie composant) |
| - Matériel et outillage, | de | 5 | à | 15 ans |
| - Matériel et mobilier de bureaux | de | 3 | à | 10 ans |

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Concernant les contrats de location d'immobilisations corporelles : Cf paragraphe 3121.

343 Actifs financiers non courants

Outre les impôts différés actif affectés en actif non courant, les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés à leur coût historique.

Ces actifs financiers sont dépréciés par voie de provision si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

3.5 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes. Les impositions "France" ont été ajustées afin de tenir compte de l'incidence des changements de législation fiscale et des nouveaux taux d'imposition.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

3.6 Actif courant

361 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

362 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement. Ces créances sont le plus souvent à court terme.

363 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

364 Instruments financiers

Les instruments financiers détenus dans le cadre de placement de trésorerie sont classés en actif détenu à des fins de transaction évalués à leur juste valeur.

3.7 Capitaux propres consolidés

371 Titres d'autocontrôle

En l'absence d'affectation spécifique, les actions propres détenues sont imputées sur les capitaux propres consolidés conformément au référentiel IFRS.

372 Réserve de conversion

Les variations de change relatives aux capitaux propres des filiales étrangères ainsi que l'écart de résultat taux moyen/taux de clôture sont comptabilisés dans cette rubrique (Cf. paragraphe 3121)

3.8 Passif non courant

381 Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à leur coût historique.
La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

382 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. paragraphe 422 provisions courantes).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises,
- Les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes du Conseil de la concurrence,
- Avantages au personnel.

383 Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

- * Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- ✓ Du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
- ✓ Du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories,
- ✓ Des salaires et appointements moyens,
- ✓ D'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation,
- ✓ D'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX à la date d'établissement des comptes,
- ✓ D'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

- * Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

3.9 Passif courant

391 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

392 Provisions courantes

- Provisions liées au cycle normal d'exploitation du Groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :
 - * Provisions pour risques chantiers travaux, SEP.
- Provisions pour perte à terminaison : les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

3.10 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions.

3.11 Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS) :

- Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2004 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 décembre 2005. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes.

Exposition au risque de taux

Le résultat financier du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt.

Les dettes financières figurant au bilan sont largement inférieures à la trésorerie disponible placée.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Engagements hors bilan

La synthèse des engagements est au paragraphe 4.7.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie,
- Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

IV - EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2005

4.1 ACTIF NON COURANT

411 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

4111. Variation des immobilisations brutes

	Eléments			TOTAL	dt Cb- LocFi
	Incorporels	Corporels	Financiers		
- Valeurs brutes à l'ouverture	287	25 985	794	27 066	2 678
- Acquisitions et augmentations	39	2 816	187	3 042	120
- Cessions, diminutions et transferts	(52)	(1 398)	(186)	(1 636)	(191)
- Incidence de la variation du périmètre	10	1 092	16	1 118 ⁽²⁾	145
- Incidence de la variation de change	-	856 ⁽¹⁾	-	856	-
Valeurs brutes à la clôture	284 K€	29 351 K€	811 K€	30 446 K€	2 752 K€

(1) Sur actifs aux Etats-Unis

(2) Pour l'essentiel SAS SOVEBAT

4112. Variation des amortissements et des provisions

	Eléments			TOTAL	dt Cb- LocFi
	Incorporels	Corporels	Financiers		
- Amortissements et provisions à l'ouverture	238	13 371	159	13 768	652
- Dotations de l'exercice	46	1 915	19	1 980	320
- Diminutions de l'exercice et transferts	(40)	(1 179)	-	(1 219)	(152)
- Incidence de la variation du périmètre	8	612	-	620 ⁽²⁾	46
- Incidence de la variation de change	-	362 ⁽¹⁾	-	362	-
Montant des Amortissements et Provisions	252 K€	15 081 K€	178 K€	15 511 K€	866 K€

(1) aux Etats-Unis

(2) Entrée périmètre SAS SOVEBAT

4113. Ecart d'acquisition : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut	Variation	Brut	Cumul	Net
	31/12/2004	2005	31/12/2005	31/12/2005	31/12/2005
Ecart d'acquisition	413	102	515	0	515
Total	413 K€	102 K€	515 K€	0 K€	515 K€

La variation 2005 est à rattacher à l'acquisition de SAS SOVEBAT.

4114. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net
- Titres de participation entités non consolidées ⁽¹⁾	10	2	8
- Autres titres immobilisés	199	176	23
- Prêts et créances immobilisés	348	-	348
- Dépôts et cautionnements	254	-	254
	811	178	633

(1) Les SCI ne sont pas consolidées en raison du caractère non significatif ou de l'absence d'activité.

4115. Titres mis en équivalence

La mise en équivalence des titres de TETIS s'élèvent à 63 K€ au 31/12/2005. Le pourcentage de participation est de 48,98 %. Au 31 Décembre 2005, le total des actifs s'élève à 328 K€ net. Le total des passifs hors capitaux propres s'élève à 199 K€. Le résultat net des comptes annuels de l'exercice s'élève à - 91 k€ et la quote-part de résultat en consolidation à - 45 k€.

412 – Actif courant

4121. Stocks et en cours

	31/12/2005	31/12/2004	Variation
- Matières et autres approvisionnements	1 012	368	+ 644
- En cours de production	5 208	8 200	- 2 992
- Produits intermédiaires et finis	2 855	1 056	+ 1 799
Total	9 075	9 624	- 549
Dépréciation	(2)	(2)	-
Valeurs Nettes	9 073 K€	9 622 K€	- 549 K€

La variation 2005 est de - 549 K€ et se décompose ainsi :

- Variation stock (matières premières et autres approv.) : + 638 K€
- Variation stock (encours et produits finis) : - 2 383 K€
- Incidence de variation du périmètre : + 617 K€ dont 601 K€ concernant SARL INTERMED TURISM
- Incidence de variation de change : + 579 K€ dont 535 K€ aux Etats-Unis et 45 K€ en Roumanie

4122. Avances, clients, actif d'impôt, autres créances et comptes régulation

	31/12/2005		Net		31/12/2004	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation	Net	
- Avances et acomptes	151	-	151	-	-	-
- Créances clients et comptes rattachés	47 047	782	46 265	28 219	846	27 373
- Autres créances opérationnelles	7 981	8	7 973	7 505	8	7 497
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	863	-	863	-	-	-
- Paiement d'avance	825	-	825	614	-	614
TOTAL	56 867	790	56 077	36 338	854	35 484

4123. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises de premier rang.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont un échéancier inférieur à 12 mois et peuvent être facilement mobilisables.

La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants au 31 Décembre 2005 :

	31/12/2005	31/12/2004
- Liquidités, disponibilités	4 560	5 102
- Placements	31 548	39 032
Sous Total trésorerie active	36 108	44 134
- Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(698)	(1 785)
Sous total trésorerie passive	(698)	(1 785)
TRESORERIE NETTE	35 410	42 349

4.2 PASSIF DU BILAN

421 Variation des Capitaux Propres

	Capital	Primes	Autres	Réserves	Capitaux	Intérêts
	Social		Réserves	Consolidées	Propres	minoritaires
				et Résultat	(part du Groupe)	
Au 01.01.2004 IFRS	7 074	858	14 752	13 654	36 338	3 353
- Diminution de Capital	- 474				- 474	
- Affectation du Résultat 2003			3 446	- 3 446		
- Dividendes distribués en 2004				- 1 061	- 1 061	- 663
- Annulations actions propres			- 468	943	475	
- Variations de périmètre				- 4	- 4	5
- Ecart de conversion				- 118	- 118	- 70
- Retraitement réserves consol.				162	162	- 992
- Résultat consolidé 2004				6 880	6 880	471
Au 31.12.2004 IFRS	6 600	858	17 730	17 010	42 198	2 104
- Affectation du résultat 2004			8 997	- 8 997		
- Dividendes distribués en 2005				- 1 081	- 1 081	- 419
- Variations de périmètre				- 236	- 236	- 77
- Ecart de conversion				373	373	197
- Retraitement réserves consol.				- 275	- 275	
- Résultat consolidé 2005				4 622	4 622	602
Au 31.12.2005	6 600	858	26 727	11 416	45 601	2 407

422 Etat des provisions courantes et non courantes

Provisions non courantes

	31/12/2004	Dotations	Reprises	Autres mvts	31/12/2005
- Avantages personnel	767	70	116	33	754

Hypothèses retenues	01/01/2004	31/12/2004	31/12/2005
- Taux actualisation		5,17 %	4,48 %
- Taux inflation		1,60 %	1,30 %

Provisions courantes

	31/12/2004	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées(1)	Autres mvts	31/12/2005
- Chantiers et travaux	3 609	247	332	420	3	3 107
- Activité immobilière	378	-	7	-	-	371
- Risques et litiges	319	-	-	319	-	-
- Charges diverses	116	1	77	-	-5	35
TOTAL	4 422 K€	248 K€	416 K€	739 K€	- 2 K€	3 513 K€

(1) Reprise suite à solde de contentieux.

423 Etat des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 2005 (a)	Dettes financières non courantes		Total dettes 12/2005 (b)	Total 12/2005 (a) + (b)	Total 12/2004
		+ 1/+ 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	149	341	80	421	570	323
- Emprunts sur location financement	463	544	4	548	1 011	1 344
- Emprunts et dettes financières diverses	858	-	78	78	936	821
- Concours bancaires créditeurs	698	-	-	-	698	1 785
Total emprunts portant intérêts	2 168	885	162	1 047	3 215	4 273
Rappel au 31/12/2004	2 646	1 091	536	1 627	4 273	4 273

424 Variation de l'endettement net

	31/12/2004	Flux 2005	31/12/2005
- Trésorerie et équivalent trésorerie	(44 134)	8 026	(36 108)
- Concours bancaires courants	1 785	(1 087)	698
Trésorerie nette	(42 349)	6 939	(35 410)
- Dettes financières long terme	1 627	(580)	1 047
- Dettes financières court terme	861	609	1 470
Endettement net (ACTIF)	(39 861)	6 968	(32 893)

4.3 IMPOTS DIFFERES

	31/12/2004	Variation	31/12/2005
Actif d'impôt non courant			
- Impôts différés actif	217	- 179	38
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	1 008	728	1 736
TOTAL	- 791	- 907	- 1 698

4.4 COMPTE DE RESULTAT

441 Analyse des produits des activités ordinaires

	2005	%	2004	%
Analyse par activité				
- BTP	108 799	83	104 548	93
- Activités immobilières	22 438	17	7 668	7
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	131 237	100	112 216	100
Variation (N - 1)	+ 16,9 %			
Analyse par zone géographique				
- France	97 026	74	84 357	75
- France DOM	33 390	25	27 074	24
- Reste du monde	821	1	785	1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	131 237	100	112 216	100
Variation de stocks de produits en cours	- 2 383		3 496	
Autres produits de l'activité	1 055		574	
TOTAL Produits des activités ordinaires	129 910		116 286	
Variation N - 1	+ 11,7 %			

442 Résultat opérationnel

	2005	2004
Autres produits et charges d'exploitation		
- Reprise nette de dotation de la provision		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	198	871
- Autres produits et charges	- 191 ⁽¹⁾	10
TOTAL	7	881
Autres produits et charges opérationnels	- 770⁽²⁾	1 155

(1) Dont litige social ETPO : 106 K€

(2) Amende conseil de la concurrence (ETPO)

443 Coût de l'endettement financier net

	2005	2004
- Charges d'intérêts sur dettes financières	(87)	(70)
- Charges d'intérêts sur location financement	(42)	(30)
- Revenus issus de vente placements	756	1 504
TOTAL	627	1 404

444 Autres produits et charges financiers

	2005	2004
- Dividendes sur titres non consolidés		9
- Dotations financières nettes	25	(92)
- Gain de changes nettes	325	414
- Intérêts nets hors endettement	36	231
TOTAL	386	562

445 Impôt sur le résultat

	2005	2004
- Impôt exigible	1 956	3 854
- Impositions différées	695	206
TOTAL	2 651 K€	4 060 K€

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et SARL IMMOBILIERE SANITAT (non significative).

446 Preuve d'impôt

	31/12/2005
- Résultat consolidé de l'ensemble	5 270
- Impôt sur le résultat	2 651
Résultat avant impôt	7 921 K€
Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33.33%	2 640K€
- Effet différences permanentes	276
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	-248
- Effet des pertes fiscales	-56
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts	41
- Autres effets	-2
Impôt réel	2 651 K€

4.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

	BTP	Activité immobilière	TOTAL
- Chiffre d'affaires	108 799	22 438	131 237
- Résultat opérationnel courant	5 661	2 017	7 678
- Résultat opérationnel	4 891	2 017	6 908
- Résultat financier	670	-43	627
- Impôts	-2 068	-583	-2 651
- Résultat net (Part du Groupe)	3 551	1 073	4 624
- Immobilisations nettes	10 370	3 899	14 269
- Capitaux propres	46 425	1 583	48 008

4.6 EFFECTIFS

	31/12/2005	31/12/2004
- Cadres	94	92
- Employés, Agents de maîtrise	122	108
- Compagnons	378	356
	594⁽¹⁾	556

(1) dont variation de périmètre liée à SOVEBAT : 48 collaborateurs

Pour 2005, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration de CIFE, s'élève à **552 K€** dont **125 K€** versés par la société mère et **427 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent pour **540 K€** de salaire brut et pour **12 K€** de jetons de présence.

4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2005 à **17 109 K€** (82 % de l'encours étant par les filiales France métropole).

4.8 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2005	31/12/2004 IFRS	31/12/2004
- Résultat net (part du Groupe en K€)	4 624	6 880	6 780
- Nombre d'actions	330 000	330 000	330 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	327 499	327 499	327 499
- Résultat net par action (en €)	14,01	20,85	20,55
- Résultat net par action hors auto contrôle	14,12	21,01	20,70

Le résultat dilué par action fait apparaître le même montant que le résultat par action indiqué ci-dessus.

V – TRANSITION AUX NORMES IFRS

5.1 1^{er} Janvier 2004 – Comptes consolidés comparatifs

511 Bilan

ACTIF	Notes	Normes Françaises Net	IFRS Net	ECART
ACTIF NON COURANT				
- Ecart d'acquisition		426	426	
- Immobilisations incorporelles		70	70	
- Immobilisations corporelles	1	8 222	12 331	4 109
- Autres actifs financiers		736	736	
- Impôts différés		357	357	
Total Actif non courant		9 811	13 920	4 109
ACTIF COURANT				
- Stocks et en-cours		6 586	6 586	
- Clients et comptes rattachés		29 802	30 208	406
- Impôts courants		-	-	
- Autres actifs		6 624	6 864	240
- Trésorerie et équivalent de trésorerie		37 086	37 086	
Total actif courant	2	80 098	80 744	646
TOTAL DES ACTIFS		89 909	94 664	4 755
PASSIF		Normes Françaises Net	IFRS Net	ECART
- Capital		7 074	7 074	-
- Réserves consolidées		20 028	21 631	1 603
- Résultat de l'exercice		7 198	7 633	435
- Intérêts minoritaires		3 247	3 353	106
Total des capitaux propres	3	37 547	39 691	2 144
PASSIF NON COURANT	4			
- Emprunts et dettes financières (part à +1an)		286	1 017	731
- Impôts différés		-	940	940
- Provisions non courantes		-	617	617
PASSIF COURANT	5			
- Fournisseurs		26 875	26 875	
- Emprunts et dettes financières (part à - 1an)		1 526	1 849	323
- Dettes d'impôts sur le résultat		1 725	1 725	
- Provisions courantes		2 971	2 971	
- Autres passifs		18 979	18 979	
Total des passifs non courants et courants		52 362	54 973	2 611
TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIF		89 909	94 664	4 755

512 Rapprochement des capitaux propres consolidés (en K€)

1 ^{er} Janvier 2004	Capitaux propres
NORMES FRANCAISES	37 547
- Immobilisations corporelles (IAS 16)	1 805
- Contrats de location (IAS 17)	462
- Avantages du personnel (IAS 19)	- 411
- Contrats de construction (IAS 11)	288
NORMES IFRS	39 691
- Variation	2 144
- Dont part du groupe	2 038
- Dont intérêts minoritaires	106

513 Commentaires

1^{er} Janvier 2004 : Commentaires sur les principales évolutions entre les deux référentiels :

1 - Actif non courant

Immobilisations corporelles		4 109
* Activation nette des matériels en location financement (IAS 17)	1 499	
* Retraitements nets sur les bases et durées d'amortissement (CRC 2002-10/IAS 16)	2 610	

2 - Actif courant

* Retraitement créances clients sur contrats à l'avancement (IAS 11)	406	646
* Paiements d'avance sur retraitement des contrats de location (IAS17)	240	

3 - Capitaux propres

Transition sur les capitaux propres au 1^{er} Janvier 2004 : l'analyse est au paragraphe n° 512

2 144

4 - Passif non courant

* Retraitements emprunts sur contrat de location financement (IAS17)	731	2 288
* Impacts nets passifs d'impôts différés liés aux IFRS	940	
* Provisions pour avantages au personnel (IAS 19)	617	

5 - Passif courant

* Retraitements emprunts sur contrat de location financement (IAS17)	323	323
--	-----	------------

521 Bilan

ACTIF	Notes	Normes Françaises Net	IFRS Net	ECART
ACTIF NON COURANT				
- Ecart d'acquisition		413	413	
- Immobilisations incorporelles		49	49	
- Immobilisations corporelles	1	4 297	8 669	4 372
- Immeuble de placement		3 946	3 946	
- Autres actifs financiers		636	636	
- Actifs d'impôts différés		217	217	
Total Actif non courant		9 558	13 930	4 372
ACTIF COURANT				
- Stocks et en-cours		12 776	9 622	- 3 154
- Clients et comptes rattachés		27 162	27 373	211
- Impôts courants		-	-	
- Autres actifs		8 244	8 111	- 133
- Trésorerie et équivalent de trésorerie		44 135	44 135	
Total Actif courant	2	92 317	89 241	- 3 076
TOTAL DES ACTIFS		101 875	103 171	1 296
PASSIF		Normes Françaises Net	IFRS Net	ECART
- Capital		6 600	6 600	
- Réserves consolidées		26 710	28 718	2 008
- Résultat de l'exercice		6 780	6 880	100
- Intérêts minoritaires		1 985	2 104	119
Total des capitaux propres	3	42 075	44 302	2 227
PASSIF NON COURANT	4			
- Emprunts et dettes financières (part à +1 an)		805	1 627	822
- Impôts différés		-	1 008	1 008
- Provisions non courantes		-	767	767
PASSIF COURANT	5			
- Fournisseurs		27 188	28 446	1 258
- Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)		2 244	2 646	402
- Dettes d'impôts sur le résultat		2 005	2 005	
- Provisions courantes		4 421	4 421	
- Autres passifs		23 137	17 949	- 5 188
Total des passifs non courants et courants		59 800	58 669	- 931
TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIF		101 875	103 171	1 296

522 Rapprochement des capitaux propres

31 Décembre 2004	Capitaux propres
NORMES FRANÇAISES	42 075
- Immobilisations corporelles (IAS 16)	1 763
- Contrats de location (IAS 17)	626
- Avantages du personnel (IAS 19)	- 512
- Contrats de construction (IAS 11)	350
NORMES IFRS	44 302
- Variation	2 227
- Dont part du groupe	2 108
- Dont intérêts minoritaires	119

523 31 Décembre 2004 : Commentaires sur les principales évolutions entre les deux référentiels

1 - Actif non courant

Immobilisations corporelles		4 372
* Activation nette des matériels en location financement (IAS 17)	1 825	
* Retraitements nets sur les bases et durées d'amortissement (CRC 2002-10/IAS 16)	2 547	

2 - Actif courant

* Retraitement des stocks et encours sur contrat d'avancement (IAS11)	- 3 154	- 3 076
* Retraitement créances clients sur contrats de construction (IAS 11)	211	
* Paiements d'avance sur retraitement des contrats de location (IAS17)	329	
* Paiements d'avance sur retraitement des contrats de construction (IAS11)	- 462	

3 - Capitaux propres

Transition sur les capitaux propres au 31 Décembre 2004 : l'analyse est au paragraphe n° 522 **2 227**

4 - Passif non courant

* Retraitements emprunts sur contrat de location financement (IAS17)	822	2 597
* Impacts nets passifs d'impôts différés liés aux IFRS	1 008	
* Provisions pour avantages au personnel (IAS 19)	767	

5 - Passif courant

* Retraitements dettes fournisseurs sur contrat construction (IAS11)	1 258	- 3 528
* Retraitements emprunts sur contrat de location financement (IAS17)	402	
* Retraitements produits constatés d'avance sur contrat de construction (IAS11)	- 5 188	

524 31 Décembre 2004 – Transition du compte de résultat (normes françaises vers normes IFRS)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	Normes Françaises	IFRS	ECART
- Chiffre d'affaires		105 388	112 216	6 828
- Variation de stocks de produits en cours		6 650	3 496	- 3 154
- Autres produits de l'activité		2 808	574	- 2 234
Produits des Activités Ordinaires	1	114 846	116 286	1 440
- Achats consommés		- 45 865	- 47 954	- 2 089
- Charges de personnel		- 23 244	- 22 287	957
- Charges externes		- 34 748	- 34 406	342
- Impôts et taxes		- 1 345	- 1 345	
- Dotations nettes aux amortissements		- 1 516	- 1 928	- 412
- Dotations nettes aux provisions		- 956	- 956	
- Autres produits et charges d'exploitation		880	880	
Résultat opérationnel courant	2	8 052	8 290	238
- Autres charges et opérationnelles		1 155	1 155	
Résultat opérationnel		9 207	9 445	238
- Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		1 504	1 504	
- Coût de l'endettement financier brut		- 74	- 100	- 26
Coût de l'endettement financier net	3	1 430	1 404	- 26
- Autres produits et charges financiers		562	562	
- Impôts sur résultat	4	- 3 974	- 4 060	- 86
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-	
RESULTAT NET		7 225	7 351	126
. Part du Groupe		6 780	6 880	100
. Part des minoritaires		445	471	26
. Résultat net par action (part du Groupe)		20,55	20,85	0,30
. Résultat net dilué par action (part du Groupe)		20,55	20,85	0,30

525 31 Décembre 2004 – Rapprochement du résultat net consolidé

Rapprochement du résultat net consolidé (31 Décembre 2004)	Résultat Net
NORMES FRANCAISES	7 225
- Immobilisations corporelles (IAS 16)	- 63
- Contrats de location (IAS 17)	306
- Avantages du personnel (IAS 19)	- 150
- Contrats de construction (IAS 11)	119
- Autres (impôts différés)	- 86
NORMES IFRS	7 351
- Variation	126
- Dont part du groupe	100
- Dont intérêts minoritaires	26

526 31 Décembre 2004 : Commentaires sur les principales évolutions entre les deux référentiels

1 - Produits des activités ordinaires	1 440
- Retraitement du chiffre d'affaires sur contrats de construction (IAS11)	4 993
- Reclassement du chiffre d'affaires sur transition IFRS	1 835
- Retraitement de la variation de stock de produits en cours (IAS)11	- 3 154
- Reclassement des transferts de charge et quote-part SEP sur transition IFRS	- 2 234
2 - Charges opérationnelles	- 1 202
- Retraitement achats consommés sur contrats de construction (IAS11)	- 1 720
- Reclassement des achats consommés transition IFRS	- 369
- Reclassement des charges personnel transition IFRS	957
- Retraitement des charges externes sur contrats de location financement (IAS17)	531
- Retraitement des charges externes transition IFRS	- 189
- Dotations nettes à la provision avantages du personnel (IAS19)	- 150
- Dotations aux amortissements liées aux contrats de location financement (IAS17)	- 199
- Dotations aux amortissements immobilisations corporelles (IAS16)	- 63
3 - Coût de l'endettement financier net	- 26
- Charges financières sur contrat de location financement	- 26
4 - Charges d'impôts sur résultat	- 86
- Impôts différés sur retraitement IFRS	- 86
	+ 126

527 31 Décembre 2004 : Transition du tableau de flux de trésorerie

	Normes françaises	IFRS	ECART
TRESORERIE A L'OUVERTURE	36 151	36 151	-
- Résultat net :	7 225	7 351	126
+ Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
+ Dotations aux amortissements et provisions	3 619	4 033	414
- Reprises d'amortissements et de provisions	- 562	- 564	- 2
- Résultats sur cessions	- 875	- 875	-
+ Subventions & impôts différés	119	204	85
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	9 526	10 149	623
- Variation des besoins en fonds de roulement	- 814	- 1 021	- 207
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	8 712	9 218	506
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
- Acquisitions d'immobilisations :			
* Incorporelles	- 31	- 31	-
* Corporelles	- 1 643	- 2 407	- 764
* Financières	- 36	- 36	-
- Produits de cession des actifs	1 143	1 143	-
- Décalages de trésorerie	20	20	-
- Trésorerie acquisitions & cessions de filiales	-	-	-
= Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements (B)	- 547	- 1 311	- 764
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
- Variation nette des dettes financières	153	502	349
- Augmentation (nette) des capitaux propres	- 157	- 157	-
- Distribution de dividendes & acomptes	- 1 965	- 1 965	-
- Décalages de trésorerie	- 2	- 2	-
= Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (C)	- 1 971	- 1 622	349
VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C)	6 193	6 195	2
Divers et Ecart et variations de conversion	5	3	2
TRESORERIE A LA CLOTURE	42 349	42 349	-

La transition d'IFRS n'a pas impacté la position de trésorerie à l'ouverture et à la clôture du Groupe. Les écarts constatés sont ceux liés aux divers retraitements concernant principalement la norme IAS 17 sur les contrats de location financière et la norme IAS 11 sur les contrats de construction.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 décembre 2005

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 23 juin 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société CIFE, COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes de l'annexe 3.1 « Base de préparation des états financiers » et V « Transition aux normes IFRS » donnent toutes les informations requises sur les effets du changement de référentiel comptable intervenu au 1^{er} janvier 2004 et les mesures prises pour assurer la comparabilité des comptes IFRS présentés pour les exercices 2004 et 2005. Dans le cadre de notre appréciation des principes et méthodes comptables suivis, nous nous sommes assurés de la régularité des traitements comptables retenus et nous avons vérifié leur correcte application.
- Le groupe comptabilise pour son activité « travaux publics et bâtiments » le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, telle que mentionnée en note 325 de l'annexe. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisionnelles à terminaison. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et de leur correcte application.
- Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées et sont détaillées dans la note 422 de l'annexe. Au regard des éléments disponibles lors de nos travaux, notre appréciation des provisions est fondée sur l'analyse des processus mis en œuvre par la direction pour identifier et évaluer les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à la ROCHE SUR YON et à NANTES,
le 1^{er} juin 2006

Jacques DELPECH

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

Assemblée Générale Mixte du 23 Juin 2006

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'Administration sur les opérations de la Société pendant l'exercice 2005 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes annuels 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations du Groupe pendant l'exercice 2005 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de cet exercice, approuve les comptes consolidés 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2005.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2005)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **4 446 197,58 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :	4 446 197,58 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	3 007 482,53 €
- Formant un total de :	7 453 680,11 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve facultative	3 000 000,00 €
- Distribution aux 330 000 actions d'un dividende global de 3,40 € par action	1 122 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	3 331 680,11 €

TOTAL**7 453 680,11 €**

En conséquence, le dividende net total est fixé à **3,40 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 23 Juin 2006 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'intégralité du montant ainsi distribué aux personnes physiques est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice	2002	2003	2004
Nombre d'actions	353 700	353 700	330 000
Dividende net	2,80	3,00	3,30
Avoir fiscal	1,40	1,50	-
Dividende global	4,20	4,50	3,30

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION
(Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour le rachat et la vente, par la société de ses propres actions, dans les conditions légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 à L. 225-212 du Code de commerce, du titre IV du livre II du Règlement général de l'autorité des marchés financiers et du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social.

L'Assemblée décide que ces achats pourront être réalisés en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Soit pour la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce,
- Soit pour l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- Soit attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout Plan d'Epargne d'Entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail,
- Soit participation aux résultats de l'entreprise,
- Soit pour la conservation et la remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Soit de les annuler à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée décide de fixer à **210 €** par action le prix maximal par action auquel la Société pourra effectuer ces achats. En conséquence, le montant total des acquisitions hors frais ne pourra pas dépasser **6 930 000 €**.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et en conformité avec les règles déterminées par le règlement de l'autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché, en une ou plusieurs fois et par tous moyens y compris par négociation de blocs, offres publiques ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

Les actions acquises pourront être cédées notamment dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers de sa position du 6 Décembre 2005 relative à la mise en œuvre du nouveau régime d'achat d'actions propres.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace, pour la partie non utilisée, celle précédemment accordée par la septième résolution de l'Assemblée Générale du 24 juin 2005.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et plus généralement procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer conformément à l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social, ou la valeur nominale des actions passer tous ordres de Bourse, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIEME RESOLUTION
(Nomination de Monsieur Pierre JOUIS en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant)

L'Assemblée Générale décide, en raison de la démission de Monsieur **Jean GRAVIER**, Commissaire aux comptes titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur **Pierre JOUIS**, demeurant 46 bis, Rue des Hauts-Pavés à NANTES, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société **EXCO ATLANTIQUE**, étant appelée à exercer des fonctions de Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur **Pierre JOUIS** a fait savoir à l'avance qu'il accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

SEPTIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier TARDY dans ses fonctions d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de six années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIEME RESOLUTION
(Fixation des jetons de présence et allocation au Président)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à **3 199 Euros** à compter de l'exercice 2006, la rémunération annuelle globale allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence et allocation au Président.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION
(Autorisation de réduction du capital par annulation d'actions propres détenues par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée par la cinquième résolution de la présente Assemblée ou en vertu d'autorisations de même nature antérieures, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois, soit un nombre maximal de 33 000 actions, et à réduire corrélativement le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, de la valeur nominale des actions, et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur tout poste de prime et réserve disponibles.
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à son Président, pour réaliser cette ou ces réductions de capital, constater la ou les réductions de capital, passer les écritures comptables correspondantes, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes informations, publications et formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

DIXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.
